



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juin 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2693 \(2023\)](#)

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2693 \(2023\)](#) ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en application du paragraphe 7 de ladite résolution, le rapport final sur leurs travaux.

Le rapport a été communiqué le 2 mai 2024 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, qui l'a examiné le 31 mai 2024.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

La Coordinatrice
(*Signé*) Mariam **Yazdani**

(*Signé*) Fadhel **Bouzi**
Expert

(*Signé*) Mohamed Mamadou **Diatta**
Expert

(*Signé*) Hanna **Mollan**
Experte



Rapport final du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2693 (2023) du Conseil de sécurité

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique.....	5
A. Mandat et déplacements.....	5
B. Coopération.....	5
C. Méthode de travail.....	5
II. Mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et de la feuille de route de Luanda.....	6
A. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et de la feuille de route de Luanda.....	6
B. Membres de la Coalition des patriotes pour le changement condamnés par défaut en septembre 2023.....	7
C. Suspension des allocations versées aux chefs de groupes armés à N'Djamena.....	7
III. Dynamique régionale.....	8
A. Retombées du conflit au Soudan.....	8
B. Recrutement.....	10
C. Situation humanitaire dans la préfecture de la Vakaga.....	10
D. Tchad.....	11
E. Soudan du Sud.....	12
IV. Activités des groupes armés en République centrafricaine.....	14
A. Attaque de la Coalition des patriotes pour le changement contre la position des Forces armées centrafricaines à Sikikédé.....	14
B. Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine.....	16
C. Poursuite des combats entre l'Unité pour la paix en Centrafrique et Azandé Ani Kpi Gbé dans la préfecture du Haut-Mbomou.....	16
D. Armée de résistance du Seigneur (faction Joseph Kony).....	19
V. Transhumance.....	21
A. Préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé : tendances nouvelles.....	21
B. Cas de violence dans le village de Nzakoundo.....	21
VI. Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou rapatriement.....	22
A. Désarmement, démobilisation et réintégration : accélération de l'intégration et de l'utilisation comme supplétifs d'éléments de groupes armés.....	22
B. Programmes de démobilisation menés en parallèle (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et Forces armées centrafricaine/instructeurs russes).....	22

VII.	Armes	24
A.	Désarmement, démobilisation et réintégration	24
B.	Activités liées aux drones aériens	24
C.	Engins explosifs	25
VIII.	Mesures de sanction	27
IX.	Recommandations	27

Résumé

Les dynamiques régionales ont eu une incidence sur les activités des groupes armés en République centrafricaine et ont été particulièrement influencées par les conflits dans les pays voisins. Les retombées du conflit au Soudan, notamment, ont eu des répercussions majeures sur la situation en République centrafricaine et la situation humanitaire dans les préfectures de la Vakaga et de la Haute-Kotto.

Les activités des groupes armés se sont intensifiées dans le pays, ce qui a compliqué la situation en matière de sécurité. Divers groupes armés sont actifs, notamment le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique et l'Unité pour la paix en Centrafrique, qui sont tous deux placés sous la bannière de la Coalition des patriotes pour le changement, ainsi que l'Armée de résistance du Seigneur, groupe visé par des sanctions, ce qui accroît l'insécurité pour les civils et les agents humanitaires.

On trouvera dans le présent rapport des précisions sur certaines des activités menées dans les préfectures de la Vakaga et de la Haute-Kotto au cours de la période considérée. Il y est notamment question d'incursions sur le territoire centrafricain de parties au conflit au Soudan, des informations confirmées faisant état de bombardements aériens menés par les Forces armées soudanaises dans les zones frontalières et aux alentours. Les Forces d'appui rapide du Soudan ont recruté des éléments au sein de groupes armés centrafricains et se déplacent facilement entre les deux pays grâce à un réseau établi de longue date. L'importance stratégique d'Am Dafok en tant que plaque tournante logistique majeure est mise en lumière, de même que le rôle de la ville dans la chaîne d'approvisionnement des Forces d'appui rapide et d'autres acteurs armés.

Sur le plan humanitaire, la situation dans la préfecture de la Vakaga a été marquée par un afflux de réfugiés soudanais. La crainte que des éléments armés se soient infiltrés dans le site de réfugiés de Korsi, à Birao, a exacerbé les tensions entre les populations locales et les personnes réfugiées. Les routes commerciales sont restées perturbées par le conflit au Soudan, ce qui a porté atteinte à la sécurité alimentaire et nuit à l'acheminement de l'aide. Dans le sud-est, le groupe armé Azandé Ani Kpi Gbé, apparu en 2023, s'est livré à des violations des droits humains, notamment le recrutement forcé, l'utilisation d'enfants soldats et la perpétration d'attaques fondées sur des motifs religieux ou ethniques.

Des affrontements armés se sont produits fréquemment entre Azandé Ani Kpi Gbé et le groupe Unité pour la paix en Centrafrique, tous deux ayant également été impliqués dans divers actes de violence et violations des droits humains.

On trouvera en outre dans le présent rapport des informations sur les problèmes liés aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration menés de manière parallèle ou accélérée.

I. Historique

A. Mandat et déplacements

1. Le 27 juillet 2023, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2693 \(2023\)](#), par laquelle il a prorogé les mesures d'embargo sur les armes, d'interdiction de voyager et de gel des avoirs ainsi que certaines dérogations concernant la République centrafricaine. Il a également chargé le Groupe d'experts de continuer de prêter assistance au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine. Le Groupe d'experts a notamment pour mission de recueillir des informations sur l'application des mesures de sanction (embargo sur les armes, gel des avoirs et interdiction de voyager), ainsi que sur les personnes ou entités susceptibles de remplir les critères de désignation énoncés aux paragraphes 20 à 22 de la résolution [2399 \(2018\)](#), dont les dispositions ont été prorogées au paragraphe 5 de la résolution [2648 \(2022\)](#).

2. Le 3 août 2023, après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2693 \(2023\)](#), la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a nommé cinq membres du Groupe d'experts spécialistes des groupes armés, de l'armement, des finances et des ressources naturelles, des affaires humanitaires et des questions régionales. Le 26 décembre, le Comité a approuvé la nomination de quatre des cinq expertes et experts proposés. Trois ont été nommés en janvier 2024 (affaires régionales, armes et affaires humanitaires). Un spécialiste des groupes armés a rejoint le Groupe d'experts en janvier. Le ou la spécialiste des questions financières et des ressources naturelles n'a pas encore été nommé(e).

3. Dans sa résolution [2693 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Groupe d'experts de lui remettre, après concertation avec le Comité, un rapport final d'ici au 15 juin 2024. La phase de voyage, d'enquête et d'établissement du rapport a duré deux mois et demi. Le Groupe d'experts a suivi différentes pistes dans le cadre de ses enquêtes et a rendu compte dans le présent rapport des informations qu'il a été en mesure de confirmer dans les délais impartis.

B. Coopération

4. Au cours du premier trimestre de 2024, le Groupe d'experts s'est rendu une fois en République centrafricaine, dans la capitale, Bangui, ainsi qu'à Birao (préfecture de la Vakaga), à Bouar (préfecture de la Nana-Mambéré) et à Obo (préfecture du Haut-Mbomou). Une visite prévue au Tchad en mars a été reportée au mois de mai. Le Groupe d'experts a échangé des informations avec d'autres groupes d'experts des Nations Unies, notamment les Groupes d'experts sur la Libye, le Soudan et le Soudan du Sud. Il remercie le Gouvernement centrafricain et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de leur appui logistique sans faille et de leur collaboration.

C. Méthode de travail

5. Le Groupe d'experts s'efforce de respecter les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport du 22 décembre 2006 (voir [S/2006/997](#), annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, il se garde de révéler ses sources dès lors que cela risquerait de les exposer, ou d'exposer d'autres personnes, à des risques inacceptables pour leur sécurité. Il a corroboré ses conclusions en recoupant ses informations avec des sources indépendantes et fiables.

6. Par souci d'équité, le Groupe d'experts s'efforcera, s'il y a lieu et si possible, de mettre à la disposition des parties tous renseignements figurant dans le rapport sur les actes dont elles pourraient être appelées à répondre.

II. Mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et de la feuille de route de Luanda

A. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et de la feuille de route de Luanda

7. Dans son rapport final daté de mai 2023, le Groupe d'experts a rappelé qu'un examen stratégique organisé par le Gouvernement le 4 juin 2022 (voir [S/2022/527](#), par. 18) avait permis de conclure que la feuille de route de Luanda et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine seraient « mutualisés dans un seul processus de paix conjoint ». Malgré cette initiative, les dirigeants de la société civile ont régulièrement fait état d'un manque de clarté quant aux liens entre les deux processus de paix¹.

8. La MINUSCA a relancé l'initiative susmentionnée pour appuyer les réunions des comités de mise en œuvre préfectoraux en 2023. Au début de 2024, ces comités ont repris certaines de leurs réunions et de leurs activités de sensibilisation afin d'expliquer la teneur de la feuille de route de Luanda pour la paix.

9. Les représentants des groupes armés signataires de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, tels que Retour, réclamation et réhabilitation (3 R), l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) et le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), ont été largement absents des réunions des comités de mise en œuvre préfectoraux. Ces groupes sont toujours membres de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) et sont engagés dans des hostilités ouvertes contre le Gouvernement centrafricain. En outre, depuis avril 2023, plusieurs d'entre eux ont proclamé leur dissolution officielle ou se sont transformés en partis politiques², certains comme suite à une scission interne. Parmi ces derniers figurent la Séléka rénovée pour la paix et la justice, le groupe Révolution et justice-faction Belanga, la branche du FPRC dirigée par Abdoulaye Hissène (Cfi.012)³, qui est visé par des sanctions, le Front démocratique du peuple centrafricain, dirigé par Jean Rock Sobi⁴,

¹ Selon des sources confidentielles, l'une des raisons de ce manque de clarté pourrait être liée au fait que, contrairement à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, la feuille de route de Luanda pour la paix n'est pas un document public facilement accessible, seuls quelques informations relatives à des délais techniques et quelques tableaux de bord mis à jour périodiquement ayant été communiqués.

² Andolu Ajansi, « Centrafrique : dissolution de cinq groupes armés », 30 avril 2023, disponible à l'adresse suivante : www.aa.com.tr/fr/afrique/centrafrique-dissolution-de-cinq-groupes-arm%C3%A9s/2885383.

³ Abdoulaye Hissène a rompu en 2022 avec le courant majoritaire du FPRC, dirigé par Noureddine Adam, et s'est rapproché du Gouvernement centrafricain. En septembre 2023, il a été arrêté et mis en accusation pour crimes de guerre et de crimes contre l'humanité comme suite à l'émission d'un mandat d'arrêt par la Cour pénale spéciale. Voir [S/2019/930](#), annexe 2.10 et *Le Temps*, « Abdoulaye Hissène, un ancien chef rebelle, inculpé de crimes contre l'humanité en Centrafrique », 8 septembre 2023, disponible à l'adresse suivante : www.letemps.ch/monde/abdoulaye-hissene-un-ancien-chef-rebelle-inculpe-de-crimes-contre-l-humanite-en-centrafrique.

⁴ Le chef initial du groupe, Martin Koutamadji, également connu sous le nom d'Abdoulaye Miskine (Cfi.013), a été arrêté au Tchad en novembre 2019 et est depuis en détention à N'Djamena.

et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), dirigé par Hassan Adramane⁵.

10. L'éclatement de ces groupes signifie dans les faits que, bien que certaines factions d'un groupe en particulier se soient engagées de nouveau à appliquer l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, d'autres restent en marge de l'Accord, comme indiqué dans les précédents rapports du Groupe d'experts (voir [S/2022/527](#), par. 18)⁶.

B. Membres de la Coalition des patriotes pour le changement condamnés par défaut en septembre 2023

11. La feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine (feuille de route de Luanda), issue de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et signée en septembre 2021⁷, visait à relancer le processus de paix et à accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Le 21 septembre 2023, cinq membres de la CPC et dirigeants de l'opposition politique ont été condamnés par défaut par la Cour d'appel de Bangui⁸.

12. François Bozizé (CFi.001), Ali Darassa (CFi.015) et Nourredine Adam (CFi.002), tous trois visés par des sanctions, ainsi que Mahamat Al-Khatim et Sembé Bobbo, ont été condamnés par défaut aux travaux forcés à perpétuité pour conspiration contre l'État et sédition en raison de leur rôle actif dans la CPC.

C. Suspension des allocations versées aux chefs de groupes armés à N'Djamena

13. Comme indiqué dans le rapport final du Groupe d'experts de mai 2023 (voir [S/2023/360](#), par. 40 à 42), la feuille de route de Luanda prévoyait le versement d'allocations aux chefs de groupes armés exilés à N'Djamena, un tel versement pouvant dans certains cas constituer une violation des mesures de sanction. Les chefs en exil étaient Sembé Bobbo (3 R), Mahamat al-Khatim (MPC), Igor Lamaka (aile Ngaïssona des anti-balaka)⁹, Maxime Mokom¹⁰, François Bozizé et Bernard Bonda (chef de cabinet de Bozizé, aile Mokom des anti-balaka), ainsi que les porte-parole de la CPC Abakar Sabone¹¹ et Ousmanou Mohamadou¹² (de l'UPC, bien que le groupe n'ait pas encore signé la feuille de route de Luanda)¹³.

⁵ Le chef du MPC, Mahamat Al-Khatim, a annoncé le 3 novembre 2023 que le groupe quittait la CPC. Il serait parvenu à un accord avec le Gouvernement centrafricain qui lui permettrait de réintégrer l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Toutefois, à la date d'établissement du présent rapport, il se trouvait toujours au Tchad, craignant probablement d'être arrêté s'il rentrait en République centrafricaine. Voir RFI, « Centrafrique : le groupe armé MPC annonce quitter la coalition rebelle CPC », 3 novembre 2023, disponible à l'adresse suivante : www.rfi.fr/fr/afrique/20231103-centrafrique-le-groupe-arm%C3%A9-mpc-annonce-quitter-la-coalition-rebelle-cpc. Il a été arrêté à N'Djamena le 11 avril 2024.

⁶ Voir annexe 1 : trois communiqués de la CPC (deux signés par Ali Darassa et un par François Bozizé).

⁷ L'accord a été signé par les membres des groupes armés qui avaient quitté l'Accord politique pour la paix et la réconciliation de 2019.

⁸ Voir annexe 2 : document de la Cour d'appel daté du 11 septembre 2023.

⁹ Voir également [S/2020/662](#), annexe 2.15.

¹⁰ Ibid., annexe 6.2.

¹¹ Voir également [S/2021/569](#), par. 140.

¹² Rapport confidentiel de l'ONU, août 2023.

¹³ Les dirigeants du FPRC et de l'UPC ont refusé de participer aux pourparlers de paix menés par l'Angola, bien que l'UPC ait un représentant à N'Djamena. Voir [S/2023/360](#), par. 35 et 36.

14. Comme indiqué également dans le rapport de mai 2023 (ibid., par. 33 à 39), les versements convenus avec les groupes armés signataires de la feuille de route de Luanda ont été bloqués par l'Agence nationale de sécurité du Tchad. Le Groupe d'experts enquête sur cette question et communiquera de plus amples informations au Comité dans ses prochains rapports¹⁴. Les chefs de groupes armés en exil devaient recevoir les sommes mentionnées à l'annexe 3 du présent rapport¹⁵. Les bénéficiaires eux-mêmes ont déclaré que les versements étaient bloqués par l'Agence nationale de sécurité du Tchad¹⁶. En avril 2024, tous les dirigeants des groupes armés centrafricains de l'opposition établis au Tchad semblaient subir des pressions de la part du Gouvernement. Mahamat Al-Khatim et Abakar Sabone ont été arrêtés, et Sembé Bobbo aurait fui à Mondo. D'autres cherchent également à quitter N'Djamena. Dans le même temps, les liens avec les groupes armés peuls en République centrafricaine sont essentiels pour faciliter la transhumance (les déplacements de troupeaux de bétail) du Tchad vers la République centrafricaine¹⁷.

15. L'une des premières arrestations notables au Tchad a été celle de Maxime Mokom¹⁸. Plus récemment, le 11 avril 2024, Mahamat Al-Khatim et Abakar Sabone ont également été arrêtés par l'Agence nationale de sécurité du Tchad. Les forces de sécurité tchadiennes ont convoqué ces deux chefs de groupes armés à une réunion et envoyé un chauffeur les chercher. Tous deux étaient habitués à assister à de telles réunions dans le contexte des versements prévus dans le plan de paix de Luanda et s'étaient de fait vu promettre la reprise des paiements sous une forme ou une autre pour leur permettre de financer l'organisation des fêtes de l'Aïd. Cette fois, ils ont été arrêtés lors de la réunion tenue dans le bâtiment de l'Agence nationale de sécurité¹⁹. Au moment de l'établissement du présent rapport, les deux hommes se trouvaient toujours en détention.

III. Dynamique régionale

A. Retombées du conflit au Soudan

Conditions de sécurité dans les préfectures de la Vakaga et de la Haute-Kotto

16. Le Groupe d'experts a déjà rendu compte de la première rencontre entre Hassan Bouba et les Forces d'appui rapide, groupe d'opposition soudanais, en décembre 2022 (voir S/2023/360, par. 60 et 61). Depuis août 2023, des informations confirmées font état d'incursions des Forces d'appui rapide et des Forces armées soudanaises sur le territoire centrafricain, ainsi que de raids aériens menés par les Forces armées soudanaises à Oum Dafog (Soudan) et alentour en septembre 2023²⁰. La présence des Forces d'appui rapide à Am Dafok (République centrafricaine) et à Oum Dafog et alentour continue de constituer une menace pour la sécurité des civils et de faire obstacle aux activités humanitaires dans la région. L'insécurité croissante le long de

¹⁴ Le Groupe d'experts a écrit à la banque en question pour retracer l'origine de ces fonds, dont le versement pourrait constituer une violation du gel des avoirs dans le cas de François Bozizé.

¹⁵ Voir annexe 3 : montants affectés aux dirigeants de la CPC exilés à N'Djamena et montants perçus.

¹⁶ Entretien avec des dirigeants de groupes armés en exil, avril 2024.

¹⁷ Réunions avec des chercheurs internationaux, janvier 2024.

¹⁸ Cour pénale internationale, « Situation en République centrafricaine II : Maxime Jeoffroy Eli Mokom Gawaka remis à la CPI pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre », communiqué de presse, 14 mars 2022, disponible à l'adresse suivante : <https://www.icc-cpi.int/fr/news/situation-en-republique-centrafricaine-ii-maxime-jeoffroy-eli-mokom-gawaka-remis-la-cpi-pour>.

¹⁹ Source confidentielle, avril 2024.

²⁰ Rapport confidentiel de l'ONU, août 2023.

la frontière est attribuée à la présence avérée des Forces d'appui rapide, au moins depuis le déclenchement du conflit au Soudan en avril 2023²¹. La MINUSCA est revenue dans la localité frontalière d'Am Dafok vers la fin de 2023 après une absence notable qui durait depuis juin 2023²².

17. Au cours de la période considérée, la présence accrue de groupes armés dans les préfectures de la Vakaga et de la Haute-Kotto a entraîné une situation d'insécurité pour les civils et les travailleurs humanitaires. Plusieurs groupes armés ont été particulièrement actifs dans les deux préfectures au cours du premier trimestre de 2024, les plus importants étant la CPC, le FPRC, l'UPC et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA, CFe.002)²³. Les groupes armés ont attaqué directement les Forces armées centrafricaine (FACA) et les instructeurs russes à Ndah et à Sikikédé mais, pour le reste, leur action semble s'être concentrée sur des activités minières, des actes de violence occasionnels et des interventions visant à perturber le trafic routier. La population locale s'est plainte de manière persistante de la présence de barrages routiers et de points de contrôle au cours de la période considérée, à peu près depuis la fin de la saison des pluies, en octobre 2023. Le 29 décembre, trois éléments armés ont tiré sur une patrouille de la MINUSCA près de la frontière avec la République centrafricaine, à Am Dafok. Ils ont été arrêtés et remis aux forces intérieures du pays. Ces éléments ont été identifiés comme étant des membres des Forces d'appui rapide, comme en témoigne l'insigne à trois armes figurant sur leurs uniformes²⁴.

18. Le niveau d'activité élevé des groupes armés dans la préfecture de la Vakaga au début de 2024 peut être attribué à une concentration accrue de divers acteurs armés autour de la zone d'Am Dafok en raison du conflit au Soudan. Cela s'explique en partie par le rôle de la ville en tant que ligne d'approvisionnement essentielle pour les Forces d'appui rapide. De multiples sources ont indiqué au Groupe d'experts qu'Am Dafok était importante pour le recrutement d'acteurs armés par les Forces d'appui rapide. Malgré la proximité des trois principaux groupes armés centrafricains (UPC, FPRC et autres membres de la CPC), aucun affrontement ni combat n'a été signalé entre eux. Sur le plan opérationnel, on observe également un effort manifeste en direction d'une « politique de non-agression » entre les groupes appartenant à la CPC, ainsi qu'une collaboration relativement opportuniste, le principe étant que chaque groupe conserve ses propres zones d'opération ou d'influence. Tous les membres de la CPC, notamment le FPRC, revendiquent ou réaffirment systématiquement dans leurs discours leur appartenance à la coalition²⁵. La coordination entre les différents groupes armés pourrait avoir pour effet de renforcer leurs capacités, ce qui compliquerait considérablement la dynamique précaire en matière de sécurité dans les préfectures de la Vakaga et de la Haute-Kotto et représenterait une menace considérable pour le Gouvernement.

19. Depuis la fermeture, en mai 2023, de la base militaire mise à disposition de la force tripartite par les FACA à Am Dafok, la présence de l'État est limitée, ce qui crée un vide permettant aux armes et aux groupes armés de circuler librement entre la République centrafricaine, le Soudan et le Tchad.

20. Habib Hareka, figure emblématique des Forces d'appui rapide pendant de nombreuses années, est réapparu en tant qu'acteur clé impliqué dans des activités

²¹ Rapport confidentiel, mars 2024.

²² Ibid.

²³ Rapports confidentiels de l'ONU, mars 2024, et entretiens téléphoniques avec des responsables locaux de la préfecture de la Vakaga, avril 2024.

²⁴ Voir annexe 4, photo du badge que portaient les éléments des Forces d'appui rapide arrêtés par la MINUSCA à Am Dafok, 29 décembre 2023.

²⁵ Voir les diverses déclarations de l'UPC, du FPRC, des 3 R et des anti-balaka au cours de la période considérée.

transfrontières entre la République centrafricaine et le Soudan visant à recruter parmi les groupes armés dans les préfectures de la Vakaga et de la Haute-Kotto. Le 18 août 2023, il a établi des liens avec des forces concentrées à Koufra (Libye)²⁶.

B. Recrutement

21. Des groupes armés de l'opposition centrafricaine auraient activement recruté des éléments pour les envoyer combattre au Soudan sous la bannière des Forces d'appui rapide et auraient également envoyé certains de leurs propres membres au combat. Le FPRC est intervenu au Soudan dès août 2023, son chef, Nouredine Adam, ayant apparemment été blessé dans des combats à Nyala. En mars, les forces du FPRC et de la CPC étaient toujours en mesure de passer en toute liberté du Soudan à la République centrafricaine et d'utiliser le territoire soudanais pour lancer des attaques dans la préfecture de la Vakaga, dans des localités telles qu'Am Dafok, Tissi, Sikikédé et Ndah. Le soutien apporté au FPRC et à la CPC par les Forces d'appui rapide sur le terrain dans la préfecture de la Vakaga et l'implication du FPRC dans le conflit soudanais créent une dynamique compliquée pour les FACA, sachant que les Forces d'appui rapide ont affirmé en 2023 avoir déjoué un plan visant à renverser le Président de la République centrafricaine, Faustin-Archange Touadéra, et prétendent collaborer activement avec le Gouvernement du pays (voir S/2023/360, par. 62).

22. Parmi les autres liens importants entre les acteurs établis en République centrafricaine et les dirigeants locaux des Forces d'appui rapide au Darfour méridional figurent Ali Darassa, de l'UPC, qui est visé par des sanctions, « Hamidti » et Habib Hareka, des Forces d'appui rapide, ainsi que Yahya Ishaq, qui s'est employé à recruter dans des sites stratégiques en République centrafricaine. Les principales zones de recrutement sont Am Dafok, Sam Ouandja, le site minier de Ndah et la préfecture de la Haute-Kotto, la destination finale étant Nyala²⁷.

C. Situation humanitaire dans la préfecture de la Vakaga

23. Depuis août 2023, l'épicentre du conflit entre les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide s'est déplacé de Khartoum au Darfour, les Forces d'appui rapide ayant lancé une campagne militaire de grande envergure en vue de prendre le contrôle total de la région et étant parvenues à s'emparer du quartier général des Forces armées soudanaises à Nyala le 26 octobre (voir S/2024/65, par. 5). Le 14 décembre, les Forces armées soudanaises ont mené des frappes aériennes sur les positions militaires des Forces d'appui rapide à Nyala²⁸, ce qui a entraîné une nouvelle vague de déplacement de réfugiés soudanais fuyant vers la République centrafricaine.

24. Au 27 mars 2024, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait enregistré 10 668 réfugiés soudanais (4 657 ménages) sur le site de Korsi à Birao, dans le nord de la préfecture de la Vakaga. Au cours des trois premières semaines de mars, les civils fuyant le Soudan ont été accueillis sur le site de Korsi au rythme de 565 nouveaux arrivants par semaine.

25. En janvier, le HCR a indiqué que 88 % des réfugiés soudanais qui traversaient la frontière pour se réfugier en République centrafricaine étaient des femmes et des

²⁶ Voir annexe 5 : activités de recrutement menées par Habib Hareka depuis la Libye.

²⁷ Entretien avec des experts internationaux travaillant dans la région.

²⁸ Sudan War Monitor, « Warplanes unleash brutal assault on Nyala », 30 décembre 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://sudanwarmonitor.com/p/warplanes-unleash-brutal-assault>.

enfants²⁹. Le Haut-Commissariat a recensé des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre à l'égard de femmes et de filles sur le site de Korsi³⁰. En l'espace d'une semaine seulement, en mars, 12 cas ont été signalés dans ce camp, dont 2 viols, 2 mariages forcés, 3 cas de privation de ressources, 4 cas de violence physique et 1 cas de violence psychologique.

26. À Birao, en mars, le Groupe d'experts a reçu des informations faisant état de tensions croissantes entre la population locale et les réfugiés du site de Korsi³¹. Plus d'une fois, des éléments des FACA patrouillant dans la zone sont intervenus pour empêcher des personnes de se battre ou pour les séparer. Les tensions seraient liées en partie au sentiment d'insécurité croissant que ressentent les membres de la population locale, qui craignent que des éléments armés inconnus, supposés être des combattants des Forces armées soudanaises ou des Forces d'appui rapide, se soient infiltrés sur le site de Korsi et se cachent parmi les civils³².

27. Le Groupe d'experts suit diverses pistes dans ses enquêtes sur les meurtres de civils survenus aux environs du site de Korsi et sur les allégations selon lesquelles des éléments armés se cacheraient dans le camp, et compte communiquer des informations supplémentaires au Comité dans ses prochains rapports.

28. La guerre au Soudan a entraîné des perturbations sur l'important axe commercial et routier qui relie la République centrafricaine au Darfour via le poste frontière d'Am Dafok. De ce fait, les populations des préfectures de la Vakaga et de la Haute-Kotto ont vu l'insécurité alimentaire s'aggraver au cours de l'année écoulée, et l'acheminement de l'aide humanitaire est devenu plus lent et plus coûteux.

D. Tchad

Préoccupation tchadienne au sujet de la propagation de l'opposition du sud en République centrafricaine

29. Le Gouvernement tchadien surveille les activités des groupes d'opposition opérant dans le sud du pays (voir S/2023/360, par. 51 à 54), notamment la « Force armée dynamique des révolutionnaires du sud du Tchad »³³ et le Mouvement pour la paix, la reconstruction et le développement (MPRD) de Djedouboum Sadoum³⁴. Le MPRD est un groupe politico-militaire qui a refusé de signer l'Accord de Doha pour la paix et la participation des mouvements politico-militaires au dialogue national inclusif et souverain tchadien d'août 2022 dans le cadre du processus de paix au Tchad³⁵. Les forces armées tchadiennes ont depuis renforcé leurs positions à Sido (Tchad) et alentour pour empêcher les habitants de rejoindre les groupes d'opposition tchadiens en République centrafricaine.

²⁹ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « External update No. 42, Sudan situation, 26 December 2023–3 January 2024 », disponible à l'adresse suivante : <https://data.unhcr.org/en/documents/download/105941>.

³⁰ HCR, « External update, Central African Republic-Sudan situation, 21–27 March 2024 », disponible à l'adresse suivante : <https://data.unhcr.org/en/documents/download/107610>.

³¹ Réunions avec la MINUSCA et des travailleurs humanitaires, mars 2024.

³² Ibid.

³³ Deutsche Welle, « Le pouvoir tchadien de nouveau menacé depuis le sud du pays », 24 janvier 2023, disponible à l'adresse suivante : www.dw.com/fr/le-pouvoir-tchadien-de-nouveau-menac%C3%A9-depuis-le-sud/a-64495244.

³⁴ Entretiens avec des responsables locaux et des sources confidentielles à Paoua, 7-10 février 2023.

³⁵ Tchad Infos, « Tchad : voici les mouvements qui n'ont pas signé l'accord de paix de Doha », 8 août 2022, disponible à l'adresse suivante : <https://tchadinfos.com/tchad-voici-les-mouvements-qui-nont-pas-signe-laccord-de-paix-de-doha>.

30. Des représentants tchadiens ont informé le Groupe d'experts que les différents groupes d'opposition en République centrafricaine n'étaient pas suffisamment unis pour promouvoir un effort militaire concerté contre les autorités tchadiennes. Toutefois, certains membres des autorités observaient de près la coalition de l'opposition tchadienne en République centrafricaine, le Conseil démocratique républicain, qui avait diffusé au début d'avril 2024 une vidéo et un communiqué annonçant qu'il préparait des manifestations de l'opposition au Tchad³⁶.

31. D'autres groupes d'opposition tchadiens, tels que le groupe armé Rassemblement populaire pour la justice et l'égalité au Tchad, sont toujours présents dans la préfecture de la Vakaga. Différentes sources ont signalé que le groupe se déplaçait entre la préfecture de la Vakaga et le Soudan, mais elles n'ont pas communiqué d'informations sur ses activités ou ses intentions³⁷. L'envoi par les dirigeants du Rassemblement populaire d'une lettre datée du 19 avril 2023 au Préfet de la Vakaga dans laquelle ils demandaient l'autorisation de s'installer à Am Dafok pour « sécuriser » la préfecture, ainsi que la demande de soutien sous la forme de matériel militaire adressée au Gouvernement centrafricain pour renverser le Gouvernement tchadien n'ont pas eu de suites notables³⁸. Selon des sources locales, le Rassemblement populaire avait initialement apporté son soutien à Hamidti et aux Forces d'appui rapide à Khartoum, dans l'espoir de recevoir un jour un appui au Tchad³⁹. Le Groupe d'experts enquête sur des informations faisant état de la présence de groupes ou d'éléments armés tchadiens en République centrafricaine, dans les préfectures de la Vakaga et de la Haute-Kotto, et d'une affiliation possible (sinon d'une présence) dans les préfectures de l'Ouham-Pendé et de l'Ouham.

E. Soudan du Sud

32. La situation dans le sud-est de la République centrafricaine exacerbe l'insécurité dans tout le flanc est du pays, les dynamiques transfrontières avec la République démocratique du Congo, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad ayant des répercussions sur les préfectures de la Vakaga, de Bamingui-Bangoran, de la Haute-Kotto, du Mbomou et du Haut-Mbomou, en République centrafricaine.

33. En novembre 2023, la République centrafricaine et le Soudan du Sud sont convenus de mettre en œuvre une stratégie de sécurisation des frontières dans le cadre du renforcement de la coopération régionale en matière de sécurité. Les deux pays prévoient notamment de mettre en place des patrouilles de sécurité communes. Le Groupe d'experts compte suivre la mise en œuvre de cette stratégie et communiquera de plus amples informations au Comité dans ses prochains rapports⁴⁰.

Réunions frontalières entre la République centrafricaine et le Tchad

34. Le Groupe d'experts a reçu des informations faisant état de la tenue de plusieurs réunions transfrontières à Source Yubu⁴¹ par des groupes sud-soudanais pour discuter de la situation dans le Haut-Mbomou avec les dirigeants zandé. Le 9 août 2023,

³⁶ Conseil démocratique républicain, « Déclaration du président du CDR », YouTube, 26 mars 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://youtu.be/GLYmpV8wuk0?si=26Ce57EsEVHIRElp>.

³⁷ Entretien avec des sources locales à Birao, avril 2023.

³⁸ Sources confidentielles de l'ONU, septembre 2023.

³⁹ Entretien avec des sources confidentielles à Birao, juin 2023.

⁴⁰ Sudan Tribune, « South Sudan, CAR agree to implement border security pact », 2 novembre 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://sudantribune.com/article278954>.

⁴¹ En République centrafricaine, la ville est connue sous le nom de Source Yubu, mais elle est appelée RiiYubu au Soudan du Sud. Il s'agit d'une petite ville commerçante d'environ 1 000 habitants, située à 5 kilomètres à l'est de Bambouti.

notamment, une réunion a été organisée par le général de division James Nando (voir S/2021/87, annexe 3.12)⁴² et le Commissaire de district de Tamboura, le colonel Mabengue⁴³. Quatre responsables locaux de Bambouti étaient présents : un représentant de la jeunesse, une représentante de l'Organisation des femmes centrafricaines, le représentant des chefs de village de Bambouti et le commandant d'Azandé Ani Kpi Gbé (AAKG). Tous sont convenus de rouvrir la frontière entre la République centrafricaine et le Soudan du Sud, de garantir la libre circulation et d'interdire la possession d'armes par des civils. Par la suite, certaines personnes qui avaient fui Bambouti pour se réfugier au Soudan du Sud sont rentrées en République centrafricaine⁴⁴.

35. Le Groupe d'experts a communiqué des informations par le passé sur les relations commerciales entre l'UPC et les tribus dinka au Soudan du Sud, notamment les échanges de bétail contre de la nourriture et des fournitures militaires, et souligné l'existence d'une dynamique régionale complexe qui avait des répercussions sur la sécurité et la situation humanitaire dans la préfecture du Haut-Mbomou. Bien que le groupe AAKG n'ait fait son apparition qu'en mars 2023, la coopération entre les groupes zandé en République centrafricaine et au Soudan du Sud n'est pas nouvelle.

36. En décembre 2020, dans son rapport sur la situation au Soudan du Sud (voir S/2020/1180, par. 28), le Secrétaire général a mentionné la mobilisation présumée de jeunes zandé recrutés pour combattre l'ex-Séléka sur le territoire de la République centrafricaine, indiquant que ces derniers auraient été engagés par un homme d'affaires de République centrafricaine avec l'aide du général de division James Nando, ancien commandant du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ayant fait défection pour rejoindre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple en mars 2020. Il a également noté que la nomination du général de corps d'armée Alfred Futiyo au poste de Gouverneur de l'État de l'Équatoria-Occidental avait continué de déplaire à certaines élites politiques et militaires zandé, plusieurs personnalités politiques de ce groupe ethnique ayant tenté de se mobiliser pour créer une zone administrative indépendante à Tamboura^{45, 46}.

37. Lorsque le groupe armé UPC était basé à Bambouti (entre octobre 2019 et mars 2023), il commerçait avec l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple (principalement dinka). Les Dinka apportaient du mil et du maïs, que l'UPC leur échangeait contre du bétail et de la viande. L'UPC volait également du bétail appartenant aux Peuls en République centrafricaine, que les Dinka lui échangeaient contre de la nourriture. Les Dinka fournissaient en outre à l'UPC des munitions, des armes et des uniformes militaires.

⁴² Le 8 mars 2023, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a imposé des sanctions au commandant des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, le général de division James Nando, qui s'était rendu coupable de violences sexuelles et fondées sur le genre dans le comté de Tamboura, dans l'État de l'Équatoria-Occidental (Soudan du Sud) (voir www.gov.uk/government/news/uk-announces-sanctions-against-global-violators-of-womens-rights). Le 20 juin 2023, les États-Unis d'Amérique ont également adopté des sanctions contre le général de division Nando pour sa participation à des violences sexuelles liées au conflit au Soudan du Sud (voir <https://home.treasury.gov/news/press-releases/jy1552>).

⁴³ Sources confidentielles, entretiens en personne et par téléphone, mars 2024.

⁴⁴ Clips vidéo transmis au Groupe d'experts par une source confidentielle le 9 août 2023.

⁴⁵ Tamboura est un comté de l'État de l'Équatoria-Occidental (Soudan du Sud).

⁴⁶ À compter de juin 2021, une vague de violence politique organisée dans le comté de Tamboura a entraîné le déplacement de près de 80 000 personnes et le décès d'au moins 440 civils. Le conflit aurait pour origine les tensions entourant la représentation politique et les droits fonciers entre des membres de haut rang des clans Balanda et Avungara des Zandé, qui se sont manifestées lors de violences et d'attaques sporadiques (voir S/2022/359, par. 49 à 51).

38. Le 10 mars 2024, AAKG a informé le Groupe d'experts qu'ayant pris le contrôle de Bambouti, il était déterminé à déloger tous les éléments de l'UPC de Mboki et de Zémio. Cette ville frontalière sert désormais de point de passage pour les armes et les membres de la milice zandé sud-soudanaise. Des informations font également état d'un afflux de mercenaires sud-soudanais. Des témoins locaux ont indiqué que des combattants de l'ethnie zandé originaires du Soudan du Sud avaient participé aux opérations les plus meurtrières d'AAKG dans la préfecture du Haut-Mbomou. Le contrôle de Bambouti est essentiel pour permettre à l'UPC d'assurer une connexion entre ses forces dans le nord et le sud de la République centrafricaine via le Soudan du Sud et faciliter ainsi le transfert d'armes et de fournitures.

39. Bambouti, principal point d'entrée de marchandises du Soudan du Sud en République centrafricaine, revêt également une importance stratégique pour AAKG en ce qu'elle lui permet de recevoir un soutien logistique direct depuis Yambio. Avant de prendre le contrôle de la ville, le groupe s'approvisionnait en armes principalement à Nabiapai, comptoir commercial reculé situé à l'extrême sud-est de la République centrafricaine, à la frontière avec la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud⁴⁷.

IV. Activités des groupes armés en République centrafricaine

A. Attaque de la Coalition des patriotes pour le changement contre la position des Forces armées centrafricaines à Sikikédé

Moyenne-Sido

40. Le 2 novembre 2023, des éléments de la CPC ont attaqué la commune de Moyenne-Sido. L'attaque a fait cinq morts et huit blessés parmi les civils, et six assaillants ont été tués. Le Groupe d'experts a reçu des images vidéo de l'une des deux attaques survenues en novembre 2023, qui montrent des hommes armés bien équipés et munis de ce qui semble être des armes neuves. Ayant examiné ces images, le Groupe d'experts a établi que les combattants de l'UPC étaient en possession de fusils d'assaut de type AKM neufs – des armes de calibre 7,62 x 39⁴⁸, et observé que les combattants portaient des uniformes de combat et des harnais neufs ainsi que des cartouchières en parfait état. La présence d'armes similaires a été documentée à Am Djarass (Tchad) dans des cargaisons destinées aux Forces d'appui rapide⁴⁹. L'UPC a reçu un soutien logistique sous la forme d'armes, de munitions et d'uniformes de combat en provenance du Soudan en décembre 2023 par l'intermédiaire de Yahya Ishak⁵⁰, ressortissant tchadien proche du chef de l'UPC, Ali Darassa.

41. Yahya Ishak a passé une grande partie de sa vie dans la rébellion. Il a été officier de haut rang de l'Union des forces pour la démocratie et le développement-Fondamentale du Tchad avant de rejoindre la Séléka et de prendre le pouvoir à Bangui. Après la guerre civile de 2013, il s'est aligné sur le FPRC, pour lequel il a exercé les fonctions de conseiller politique. Dans le contexte de la récente crise au Soudan, il a rejoint les rangs des Forces d'appui rapide en tant que membre de la Katiba de République centrafricaine⁵¹, un bataillon de Nyala composé de combattants recrutés dans ce pays. Ces éléments ont été rassemblés au sein d'un même groupe en

⁴⁷ Rapport confidentiel de l'ONU, août 2023.

⁴⁸ Annexe 6 : attaque menée par la CPC dans la commune de Moyenne-Sido, photographies d'armes et d'équipements.

⁴⁹ Voir annexe 7 : armes et munitions à Am Djarass (Tchad).

⁵⁰ Sources confidentielles et réunions en présentiel, mars et avril 2024.

⁵¹ Entretiens confidentiels par téléphone, avril 2024.

vue de leur dispenser un entraînement au combat dans un camp des Forces d'appui rapide à Nyala avant de les déployer dans différentes unités relevant du cadre opérationnel des Forces d'appui rapide. Affilié à la tribu des Misseriya, Ishaq est associé à la faction d'opposition dirigée par le groupe Bashir Al-Khalil Roma dans le cadre des pourparlers de Doha. Établi en Libye, Al-Khalil contribue activement à mobiliser des éléments de l'opposition tchadienne dans des régions frontalières telles qu'Oum Doukhan, à Am Dafok et dans les sites miniers de Ndah et de Sam Ouandja. Il mène ses opérations par l'intermédiaire d'Ishaq, qui joue un rôle crucial dans l'organisation des mouvements d'opposition en République centrafricaine et au Tchad. Al-Khalil et Ishaq se livrent également au commerce d'équipements militaires, notamment d'uniformes, de bottes et de munitions⁵².

Attaque de la Coalition des patriotes pour le changement contre la position des Forces armées centrafricaines à Sikikédé

42. À l'aube du 7 mars, des éléments armés de la CPC se déplaçant à moto et dans plusieurs véhicules armés ont attaqué les FACA à Sikikédé (préfecture de la Vakaga). Plusieurs sources ont confirmé au Groupe d'experts que l'attaque avait été menée par des éléments du FPRC et de la CPC. Des sources concordantes ont également indiqué que des éléments originaires du Soudan se trouvaient parmi ces forces, vraisemblablement des hommes des Forces d'appui rapide ou des miliciens recrutés dans le pays. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de confirmer qu'il s'agissait bien d'éléments appartenant aux Forces d'appui rapide ou à d'autres milices et continue d'enquêter sur ces allégations.

43. L'attaque du 7 mars a été repoussée par les FACA et les instructeurs russes. Des sources concordantes ont fait savoir que plus de 20 éléments armés avaient été tués du côté de la CPC et 5 soldats du côté des FACA. Le Gouvernement centrafricain a déclaré que plus de 40 membres de groupes armés avaient été tués et que 5 soldats des FACA avaient perdu la vie dans les combats. Dans son communiqué, le Gouvernement a explicitement mentionné Nourredine Adam, visé par des sanctions, et Arda Hakouma (voir S/2019/930, par. 57) comme étant des dirigeants de la CPC dans le nord-est de la République centrafricaine. Avant cette attaque, diverses sources avaient fait état d'une collaboration entre des éléments du FPRC et de la CPC, d'une part, et les Forces d'appui rapide, d'autre part, des éléments du FPRC fournissant un soutien aux Forces d'appui rapide au Soudan et le FPRC recevant un soutien de celles-ci dans le cadre d'opérations menées en République centrafricaine.

44. Dans une vidéo transmise au Groupe d'experts qui avait été publiée le 6 mars, un jour avant l'attaque de Sikikédé, la personne qui s'exprime a été identifiée comme étant Aboubakar Sidiki, porte-parole du FPRC. Sidiki se trouve aux côtés d'Haddo Adam Bachar, ancien lieutenant d'Abdoulaye Hissène qui exerce actuellement les fonctions d'émissaire pour Nourredine Adam ; Haddo Adam Bachar a recruté des combattants au Soudan en prévision de l'attaque du 7 mars à Sikikédé. Mahamat Salleh apparaît également dans la vidéo^{53,54}, dans laquelle il déclare que le groupe qui mène l'attaque est la CPC et que celle-ci entend « libérer le peuple de la République centrafricaine ».

45. Les forces militaires et de sécurité de la République centrafricaine à Birao se sont heurtées à des difficultés opérationnelles telles que l'absence d'équipements ou

⁵² Ibid.

⁵³ Voir annexe 8 : capture d'écran d'une vidéo sur laquelle on voit des éléments du FPRC et de la CPC, 6 mars 2024.

⁵⁴ Pour des informations complémentaires sur les activités de Mahamat Salleh en 2023, notamment l'enlèvement de deux journalistes français de *Paris Match* par le FPRC et la CPC en janvier 2023, voir S/2023/360, par. 9, 75 à 77 et 152 à 162, et annexe 32.

le manque d'accès à des moyens de subsistance et à des commodités de base. Le Groupe d'experts a été informé qu'un peu plus de la moitié des membres du personnel déployés sur la base des FACA à Birao étaient partis moins d'un an après leur arrivée du fait des conditions difficiles sur le terrain⁵⁵.

46. À l'heure actuelle, les conditions de sécurité à Birao ne permettent pas de se déplacer librement sans escorte militaire à plus de 5 à 10 kilomètres de la ville, comme l'a observé le Groupe d'experts lors de la visite qu'il a effectuée en mars, en raison à la fois de l'absence de routes praticables pendant la saison des pluies et de la présence d'éléments armés.

B. Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine

47. Le 31 janvier, des éléments armés ont attaqué une position des FACA à Manou, à 5 kilomètres à l'ouest de Gordil (préfecture de la Vakaga), près du site minier de Mandjan. L'assaut a été repoussé par les Forces armées centrafricaines et leurs alliés. Deux jours plus tard, le commandement des FACA a annoncé que Mohamed Ali, dit B13, chef militaire du Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine, qui avait dirigé l'attaque, avait été tué dans les combats⁵⁶. Bien que des versions contradictoires circulent au sujet des circonstances qui ont conduit à la mort de B13, diverses sources, notamment des membres de la famille de l'intéressé, ont confirmé au Groupe d'experts qu'il avait été tué. Le Groupe d'experts enquête sur la reconfiguration de la direction du Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine comme suite au décès de B13. Selon certaines sources, Ahmat Dibanne a pris la tête du groupe immédiatement après la disparition du chef⁵⁷.

C. Poursuite des combats entre l'Unité pour la paix en Centrafrique et Azandé Ani Kpi Gbé dans la préfecture du Haut-Mbomou

48. Tout au long de 2023 et en 2024, de fréquents affrontements armés se sont produits entre la faction de l'UPC dirigée localement par Ahmad Petit, qui est fidèle à Ali Darassa, et AAKG, qui est dirigé par divers commandants, dont le « général Léman ».

49. L'UPC et AAKG ont tous deux commis des violations du droit humanitaire et des droits humains, notamment en prenant pour cible des civils, en se livrant à des enlèvements, à des recrutements forcés et à des attaques fondées sur l'appartenance ethnique ou religieuse, en provoquant des déplacements forcés et en utilisant des enfants dans le conflit armé. Ces groupes armés ont également entravé l'aide humanitaire.

50. Au cours de la période considérée, des épisodes de violence se sont produits sur la route principale reliant Zémio, via Maboussou, Mboki et Obo, à Bambouti, à la frontière avec le Soudan du Sud, comme décrit ci-après.

Violations des droits humains commises par le groupe Unité pour la paix en Centrafrique dans la préfecture du Haut-Mbomou

51. À la fin de 2022, l'UPC à Bambouti a intensifié ses activités consistant à collecter illégalement des taxes par la violence auprès des commerçants et des

⁵⁵ Sources confidentielles : personnel des FACA et sources locales à Birao, mars 2024.

⁵⁶ Voir annexe 9 : communiqué des FACA sur la mort de Mohamad Ali, alias B13, daté du 2 février 2024.

⁵⁷ Sources confidentielles : responsables locaux et membres de groupes armés, mars 2024.

habitants qui se rendent au Soudan du Sud ou en reviennent ou se déplacent le long de l'axe Bambouti-Obo⁵⁸. Le groupe armé était installé dans l'ancien complexe de la gendarmerie, sous le commandement d'Ahmad Petit⁵⁹.

52. L'UPC disposait d'un point de contrôle utilisé pour la « collecte de taxes » près du centre de santé, et des éléments du groupe se déplaçaient et prélevaient également des « taxes » à des endroits aléatoires, y compris auprès de personnes qui avaient déjà payé au point de contrôle. Du fait de ces multiples impositions, les marchandises se voyaient appliquer une taxe disproportionnée par rapport à leur valeur⁶⁰.

53. Le Groupe d'experts a entendu plusieurs récits faisant état de meurtres, de viols et de pillages commis par l'UPC entre 2022 et 2024 à Bambouti et alentour⁶¹.

54. La maire de Bambouti, Anne-Marie Siokani, réside à Obo pour des raisons de sécurité⁶². Il n'y avait pas d'autorité gouvernementale civile ni de présence policière ou militaire nationale à Bambouti, et la maire a déploré que sa ville ait été abandonnée par l'État⁶³. L'organisation non gouvernementale médicale Alima fournit du personnel au centre de santé de Bambouti. En 2022, l'organisation non gouvernementale italienne COOPI a réhabilité une école de la ville, mais aucune activité organisée ne s'y déroule. La maire a indiqué que de nombreux habitants avaient quitté Bambouti en raison du climat d'insécurité et du manque de services et estimé que la population de l'ensemble de la sous-préfecture de Bambouti était d'environ 300 personnes.

Enlèvement et actes de torture commis par Ahmad Petit, du groupe Unité pour la paix en Centrafrique

55. Dans son rapport final de mai 2023 (S/2023/360), le Groupe d'experts a indiqué que l'UPC avait enlevé la sœur de la maire de Bambouti, accusée par le groupe de transférer de l'argent aux forces sud-soudanaises pour que celles-ci attaquent l'UPC dans cette ville (voir S/2023/360, annexe 10). Le Groupe d'experts a recueilli des informations supplémentaires sur les faits mentionnés et confirmé la responsabilité du chef de l'UPC, Ahmad Petit, ainsi que de quatre hommes placés sous son commandement, dans des violations des droits humains, notamment l'enlèvement et la perpétration d'actes assimilables à de la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants⁶⁴.

Violations des droits humains commises par le groupe Azandé Ani Kpi Gbé dans la préfecture du Haut-Mbomou

56. Depuis son apparition en mars 2023, le groupe armé AAKG a déclaré dans divers communiqués et par l'intermédiaire de son représentant, Michel Koumboki,

⁵⁸ Réunions avec des représentants des autorités locales, des membres du personnel d'organisations non gouvernementales et des membres de la population, Obo, 8-12 mars 2024.

⁵⁹ Sources confidentielles, Obo, mars 2024.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Réunions avec des représentants des autorités locales, des membres du personnel d'organisations non gouvernementales et des membres de la population, Obo, 8-12 mars 2024.

⁶² En novembre 2020, la maire avait été brutalisée et détenue par l'UPC à la suite d'un affrontement armé entre le groupe et des milices armées sud-soudanaises. Voir Journal de Bangui, « RCA-Bambouti : le maire de la ville pris en otage par les éléments de l'UPC », 23 novembre 2023, disponible à l'adresse suivante : www.journaldebangui.com/rca-bambouti-le-maire-de-la-ville-pris-en-otage-par-les-elements-de-lupc. Le Groupe d'experts avait également rendu compte de cette situation (voir S/2021/87, annexe 3.13).

⁶³ Réunion à Obo, 9 mars 2024.

⁶⁴ Voir annexe 10 : enlèvement et actes de torture commis par Ahmad Petit, du groupe UPC.

que son objectif premier était de protéger la communauté zandé de la préfecture du Haut-Mbomou contre les agressions de l'UPC⁶⁵.

57. Le Groupe d'experts a recueilli des témoignages à Obo entre le 8 et le 12 mars 2024, ainsi que des informations relatives à des recrutements forcés, à l'utilisation d'enfants soldats et à des attaques fondées sur des motifs religieux ou ethniques attribués à AAKG, au sujet desquels il compte enquêter plus avant et qu'il entend documenter.

Azandé Ani Kpi Gbé : attaques violentes fondées sur des motifs religieux ou ethniques

58. Le Groupe d'experts a reçu plusieurs témoignages indiquant qu'AAKG menaçait et agressait des civils musulmans. Il semble que l'émergence du groupe se soit accompagnée d'une radicalisation ou d'un tournant religieux chez les Zandé, une petite minorité musulmane appartenant à cette ethnique ayant été prise pour cible.

59. Dans la matinée du 4 avril 2023, un musulman zandé de 22 ans a été malmené par un groupe d'environ 20 membres d'AAKG alors qu'il achetait du poisson à un étal situé à environ 200 mètres du quartier arabe d'Obo. Certains de ses assaillants portaient des kalachnikovs, d'autres des couteaux ou des machettes (« coupe-coupe »). La victime a identifié le chef du groupe comme étant « Baloko » et un autre homme comme étant « Abroso », un conducteur de moto-taxi⁶⁶.

60. Les assaillants d'AAKG ont volé l'argent et le téléphone portable du musulman zandé avant qu'un membre du groupe ne le poignarde à la cuisse. Ils lui ont reproché de manière agressive d'être musulman et donc de « trahir sa communauté », menaçant de le tuer.

61. Les membres d'AAKG ont emmené la victime dans leur camp de « Mbokou », au bord de la rivière Ouarra, à 2 kilomètres au nord-est d'Obo. Celle-ci y a été battue et maltraitée jusqu'à ce que, vers 16 heures le même jour, des éléments des FACA, alertés par des dirigeants de la communauté musulmane d'Obo, arrivent près du camp, ce qui a entraîné sa libération par AAKG. Depuis lors, la victime craint trop pour sa sécurité pour quitter le quartier arabe et aimerait déménager à Zémio⁶⁷.

Azandé Ani Kpi Gbé bloque un convoi des Nations Unies et menace de tuer des civils musulmans

62. Dans la matinée du 8 mars 2024, un convoi de la MINUSCA qui transportait, sous escorte du bataillon marocain, une équipe humanitaire dépêchée pour appuyer le bureau local, a été arrêté par un groupe appartenant à AAKG à environ 7 kilomètres à l'ouest d'Obo. Un camion jaune transportant des civils et des marchandises à ciel ouvert se trouvait en fin de convoi. Les membres d'AAKG dirigés par « Boloko » ont affirmé que des combattants de l'UPC se trouvaient parmi les civils et que la nourriture était destinée à l'UPC à Mboki et à Zémio⁶⁸.

63. Le préfet du Haut-Mbomou et le chef du bureau de la MINUSCA à Obo ont été immédiatement appelés par la Mission et se sont rendus sur les lieux. Malgré leurs efforts de médiation, les membres d'AAKG ont ordonné à tous les civils – femmes, hommes et enfants – de descendre du camion avant de décharger la marchandise,

⁶⁵ Le Groupe d'experts considère AAKG comme un groupe armé non étatique lié par le droit international humanitaire et le droit des droits humains.

⁶⁶ Entretien à Obo, 11 mars 2024.

⁶⁷ L'homme est originaire de Zémio et s'est installé à Obo en 2015 pour ouvrir un kiosque dans le quartier arabe, où il vend divers produits alimentaires, des vêtements et des articles de toilette. Il a toujours été musulman et ses deux parents le sont également.

⁶⁸ Rencontre avec le chauffeur du camion et les passagers, Obo, 9 et 10 mars 2024.

principalement des denrées alimentaires, à la recherche d'armes. Selon les passagers avec lesquels le Groupe d'experts s'est entretenu, AAKG a également accusé le bataillon marocain de soutenir l'UPC. Les membres du groupe ont pointé leurs armes sur des civils musulmans et ont menacé de les tuer.

64. Vers 15 heures, la MINUSCA et AAKG sont parvenus à un accord en vertu duquel le groupe conserverait l'ensemble de la marchandise tandis que le convoi, y compris les passagers musulmans et le camion, rentrerait à Obo. Le Groupe d'experts est arrivé au bureau local de la Mission à Obo juste avant le retour du convoi. On ne sait pas avec certitude si le propriétaire du camion civil avait demandé et reçu l'autorisation de la MINUSCA pour se joindre au convoi⁶⁹. Le propriétaire soudanais du camion, qui faisait lui-même partie des passagers le 8 mars, opère depuis de nombreuses années depuis Bangassou. Le 10 mars, il a été admis à l'hôpital d'Obo pour cause de stress. Il a déclaré au Groupe d'experts que son seul désir était de rentrer à Bangassou et qu'il attendrait et supplierait la MINUSCA de lui fournir une escorte. S'il parvenait à partir, il ne reviendrait jamais à Obo⁷⁰.

65. Les commerçants musulmans d'Obo ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils ne pouvaient pas se déplacer à plus de 1 kilomètre de la ville et que, bien que la MINUSCA et les FACA assurent leur protection dans le centre, ils voulaient partir s'installer à Bangassou. Ils ont demandé que la Mission leur fournisse une escorte pour les aider à quitter Obo⁷¹.

66. Le Groupe d'experts a rencontré des commerçants peuls à Obo, qui ont estimé que le dialogue et la sensibilisation ne suffiraient pas à convaincre les groupes armés de déposer les armes, celles-ci étant devenues une source de revenus pour ces groupes⁷². Les commerçants se sont également dits préoccupés par le fait que l'UPC et la milice AAKG n'étaient disposés à se désarmer que si l'autre camp avait déjà déposé les armes⁷³.

D. Armée de résistance du Seigneur (faction Joseph Kony)

Des civils échappent à l'Armée de résistance du Seigneur, mars 2024

67. Les activités du groupe armé LRA, qui est visé par des sanctions, de même que son dirigeant, Joseph Kony (Cfi.009), ont été perturbées par la guerre en cours au Soudan. Le groupe semble avoir quitté les bases qu'il occupait de longue date dans la zone contestée de Kafia Kingi et s'être installé dans une zone montagneuse de la préfecture de la Haute-Kotto⁷⁴. Ce déplacement a rapproché la LRA des villes de l'est de la République centrafricaine et a pu donner l'occasion à certains de ses membres, retenus contre leur gré, de fuir ses rangs.

68. Le 1^{er} mars 2024, un jeune homme originaire de République centrafricaine qui avait quitté la LRA est arrivé à Ouanda Djallé (préfecture de la Vakaga). Entre le 21 et le 30 mars, cinq femmes, dont une Congolaise et une Ougandaise, ainsi qu'un garçon et une fille, ont rejoint Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto) après avoir échappé au groupe. Ces personnes sont prises en charge par des organisations locales et des organismes humanitaires qui s'occupent de rechercher leurs proches en vue d'un éventuel regroupement familial.

⁶⁹ Entretiens avec des représentants de la MINUSCA établis à Obo, mars 2024.

⁷⁰ Rencontre à l'hôpital d'Obo, 10 mars 2024.

⁷¹ Sources confidentielles : rencontre avec un groupe de commerçants peuls, Obo, mars 2024.

⁷² Réunion avec les chefs de la communauté peule, Obo, mars 2024.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Organisations non gouvernementales, préfecture de la Haute-Kotto, mars 2024.

Défection de combattants de l'Armée de résistance du Seigneur

69. À la fin de mars 2024, 14 hommes transfuges de la LRA sont arrivés dans deux communautés différentes de la localité de Sam Ouandja. Ils se sont ensuite regroupés avant de se rendre à Yangou-Pendéré, site minier contrôlé par un groupe armé⁷⁵.

70. Les transfuges ont déclaré leur intention de retourner à la vie civile et de remettre leurs armes au groupe armé à Yangou-Pendéré. Huit d'entre eux étaient armés et six ne l'étaient pas. Le chef du groupe armé a accepté d'emmener les transfuges à Sam Ouandja, où ils sont arrivés à moto le 31 mars en fin de journée. Le lendemain, des instructeurs russes ont arrêté les 14 transfuges de la LRA, qui ont été menottés et transférés vers une destination inconnue.

71. Le Groupe d'experts enquête sur les circonstances de l'arrestation des transfuges de la LRA et sur leur situation. Selon des sources locales, le groupe se composait de 12 hommes et de 2 garçons⁷⁶, mais un média en ligne a indiqué que les 14 transfuges étaient tous âgés de moins de 18 ans et qu'ils avaient été emmenés à Bangui par les FACA et des instructeurs russes⁷⁷.

Attaque contre un site baptisé « Yémen » dans la préfecture de la Haute-Kotto, 7 avril⁷⁸

72. Le 7 avril 2024, des instructeurs russes ont mené une attaque aérienne et terrestre coordonnée sur un site connu sous le nom de « Yémen », à environ 70 kilomètres au sud-est de Sam Ouandja. Des sources de l'UPC et de la CPC ont confirmé que certains de leurs membres avaient été tués dans l'attaque⁷⁹. La cible principale pourrait avoir été Joseph Kony, qui s'était rendu récemment sur le site. Toutefois, le jour de l'attaque, Kony avait apparemment déjà regagné sa propre base, située à 15 à 18 kilomètres au sud-est du « Yémen »⁸⁰.

73. Le « Yémen » a été créé par un négociant soudanais du nom d'Alico, qui gère la culture de vastes champs de cannabis près de Sam Ouandja. D'autres trafiquants se sont également établis dans la zone, qui est devenue un marché pour les pasteurs peuls ainsi que pour les groupes armés, notamment des personnes originaires du Tchad, du Soudan et de la République centrafricaine et des membres de la LRA. La zone n'est accessible qu'à pied ou à moto.

74. Le Groupe d'experts a déjà fait état de l'existence d'une collaboration entre le groupe armé soudanais Mouvement pour la justice et l'égalité et des combattants peuls de Toulous (Darfour méridional) aux fins de la culture et du trafic de cannabis dans cette région⁸¹.

⁷⁵ Le Groupe d'experts enquête sur la nature et la direction de ce groupe armé, sur la base d'indications selon lesquelles il pourrait s'agir d'un groupe rebelle tchadien dirigé par Ahmane Chéhbé et son adjoint « Adoum », qui partagerait des installations avec des éléments des FACA ou collaborerait avec eux.

⁷⁶ Source confidentielle, 16 avril 2024.

⁷⁷ Actu Cameroun, « FCA : les instructeurs russes et les Faca libèrent 14 enfants du groupe terroriste LRA », 22 avril 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://actucameroun.com/2024/04/22/rca-les-instructeurs-russes-et-les-faca-liberent-14-enfants-du-groupe-terroriste-lra> ; organisations non gouvernementales.

⁷⁸ Sources locales confidentielles, 16 et 17 avril 2024.

⁷⁹ Source confidentielle, 19 avril 2024.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Voir S/2021/87, annexe 3.4. En 2023, le Mouvement pour la justice et l'égalité a annoncé qu'il combattait aux côtés des Forces armées soudanaises contre les Forces d'appui rapide dans le cadre du conflit armé en cours au Soudan. Voir BBC, « Sudan civil war : Darfur's Jem rebels join army fight against RSF », 17 novembre 2023, disponible à l'adresse suivante : www.bbc.com/news/world-africa-67450204.

V. Transhumance

75. La transhumance est une activité exercée principalement par l'ethnie peule, dont les éleveurs font parcourir de longues distances aux bovins, aux ovins et aux caprins pour trouver des zones de pâturage adéquates. Ces déplacements cadrent souvent avec le rythme des saisons et le régime pluviométrique, mais du fait des contentieux entre les éleveurs et les négociants, ils constituent une dimension essentielle du conflit en République centrafricaine (voir [S/2018/1119](#), par. 105 à 140).

A. Préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé : tendances nouvelles

76. Au cours de la saison de transhumance 2024⁸², la République centrafricaine a connu une augmentation du nombre d'éleveurs migrant vers les préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé. Selon les organisations non gouvernementales locales et les membres de la population, un nombre non négligeable de ces éleveurs seraient originaires du Niger ou du Nigéria et ne connaîtraient pas les coutumes, les langues et les mécanismes de résolution des conflits locaux. De nombreux cas de violence ont été signalés pendant la période considérée. L'un de ces cas – survenu à Nzakoundou – montre que les frictions locales liées à la transhumance peuvent prendre des proportions plus importantes.

B. Cas de violence dans le village de Nzakoundou⁸³

77. Le premier cas de violence a eu lieu le 21 décembre 2023 dans le village de Nzakoundou, à 32 kilomètres de Ndim, le long de l'axe menant à Paoua. Des responsables locaux se seraient régulièrement livrés à des vols de bétail avec l'aide d'unités des FACA basées à Pougol. Le bétail était souvent introuvable par la suite, et le prix du pillage était réparti entre les membres du réseau. Toutefois, des membres de la communauté associés à ces vols de bétail ont également violé des femmes, y compris des jeunes filles, la dernière victime étant une fillette de 12 ans, en décembre 2023. En représailles, le groupe armé 3 R a attaqué le village le 21 décembre. Au cours de cette attaque, les soldats des FACA ont fui leur poste à l'intérieur du village, quelque 23 civils ont été tués par des éléments des 3 R et de nombreuses habitations ont été incendiées. À l'issue d'une enquête approfondie, le commandant des FACA a licencié le personnel stationné à Nzakoundou, et l'unité de Pougol des FACA doit comparaître devant un tribunal militaire. Le Groupe d'experts compte fournir des informations complémentaires au Comité sur cette question.

⁸² Entretien avec un spécialiste de la transhumance, avril 2024.

⁸³ Responsables locaux chargés d'assurer une médiation dans le cadre des conflits liés à la transhumance.

VI. Programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou rapatriement

A. Désarmement, démobilisation et réintégration : accélération de l'intégration et de l'utilisation comme supplétifs d'éléments de groupes armés

78. Dans son rapport final de mai 2023 (S/2023/360, par. 115 à 124), le Groupe d'experts a fait état de multiples cas d'utilisation d'ex-combattants démobilisés comme supplétifs des forces de défense et de sécurité nationales et de leur intégration rapide et en grand nombre dans les FACA. Au cours de la période considérée (de janvier à avril 2024), le Groupe d'experts n'a pas été en mesure d'obtenir un bilan détaillé de l'actuel processus de recrutement et d'intégration. Il a cependant pu recueillir des informations sur une situation dans laquelle des programmes de démobilisation étaient menés en parallèle dans la préfecture du Haut-Mbomou.

B. Programmes de démobilisation menés en parallèle (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et Forces armées centrafricaine/instructeurs russes)

79. Le Groupe d'experts a rencontré le préfet du Haut-Mbomou et le commandant local des FACA à Obo le 9 mars 2024. Ils ont tous deux affirmé que la mission des instructeurs russes arrivant à Obo serait d'aider les FACA à contrôler les activités armées du groupe AAKG dans les villes d'Obo et de Zémio. Cette mission s'est ensuite transformée en un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des membres d'AAKG qui a débuté fin mars, en même temps qu'un autre programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des éléments de la faction Guenderou de l'UPC en cours dans la région, qui est actuellement reporté. Les ex-combattants participant au programme en cours ont exprimé leur frustration face à l'absence de progrès. La visite de leur ancien chef, Guenderou, en février 2024, a été accueillie sans grand soutien. Celui-ci a déclaré que seuls 31 des 64 éléments correctement désarmés⁸⁴ avaient bénéficié d'une formation et que même ceux-là n'avaient reçu qu'un soutien limité⁸⁵.

80. Bien que le groupe AAKG et les FACA/instructeurs russes puissent avoir pour objectif commun de contrer l'UPC, le fait de lancer un processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration alors qu'un autre est au point mort ne fait qu'ajouter aux tensions dans la région. Lors de la visite effectuée par le Groupe d'experts en mars, les instructeurs russes qui se trouvaient à Obo participaient également à des négociations ayant abouti à la libération d'une femme musulmane qui avait été enlevée lors d'une attaque menée par AAKG contre le village de Kere (85 kilomètres au sud-ouest d'Obo) le 19 février 2023 et qui était depuis détenue par des membres du groupe.

81. Le Groupe d'experts a été informé du lancement de séances d'entraînement au maniement des armes organisées par des instructeurs russes à l'intention des membres

⁸⁴ Réunions du personnel des Nations Unies, mars 2024.

⁸⁵ Rencontres avec des membres de la population, Obo, mars 2024.

d'AAKG, auxquelles participaient 120 éléments⁸⁶. Par ailleurs, il convient de noter que le 26 mars, les FACA ont obligé un véhicule de la MINUSCA qui se dirigeait vers la zone où avaient lieu ces entraînements à faire demi-tour sans aucune explication. Les éléments des FACA qui travaillaient avec les instructeurs russes n'étaient pas placés sous la direction du commandant local des FACA.

82. L'intégration des éléments d'AAKG dans les rangs des FACA en tant qu'auxiliaires semble avoir pris le pas sur les initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration en cours dans la préfecture du Haut-Mbomou. Le Groupe d'experts continue d'enquêter sur les objectifs de l'entraînement dispensé aux membres d'AAKG.

Deux factions de l'Armée de résistance du Seigneur sont démobilisées et rapatriées en Ouganda

83. Le 21 juillet, le 14 août et le 28 septembre 2023, trois groupes appartenant à deux factions de la LRA qui opéraient dans la préfecture du Haut-Mbomou ont été rapatriés en Ouganda après avoir été soumis à un processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou rapatriement⁸⁷. Les représentants des Gouvernements de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud s'étaient réunis à Entebbe (Ouganda) pour signer un accord quadripartite en vue de la poursuite du processus⁸⁸.

84. Les deux factions susmentionnées étaient des groupes dissidents de la LRA dirigée par Joseph Kony. Le premier groupe, composé de 14 ex-combattants de la LRA, parmi lesquels se trouvait le chef du groupe, le « Docteur » Achaye, a été transporté par avion en Ouganda le 22 juillet⁸⁹. En 2016, le Groupe d'experts avait documenté la structure de ce groupe dissident dirigé par le « Docteur » Achaye et signalé qu'il était responsable de certaines des attaques les plus violentes menées à l'époque contre des civils le long de la frontière séparant la République centrafricaine de la République démocratique du Congo, entre Zémio et Obo⁹⁰. Ces dernières années, le groupe s'était établi à proximité de Zémio.

85. Les membres du deuxième groupe d'ex-combattants de la LRA, qui appartenaient à la faction dite d'Owila⁹¹ et étaient établis près de Mboki, n'étaient pas tous d'accord sur le bien-fondé de la démobilisation. Une première partie du groupe a été rapatriée le 14 août 2023, et le reste de ses membres, y compris son chef, Owila, ont également été transportés par avion en Ouganda le 28 septembre après avoir accepté de se soumettre à un processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou rapatriement. Le Ministre d'État chargé du

⁸⁶ Le Groupe d'experts a appris que des séances d'entraînement au maniement des armes avaient lieu tous les matins à l'école catholique d'Obo.

⁸⁷ République centrafricaine et MINUSCA, communiqué de presse conjoint, 28 septembre 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://minusca.unmissions.org/derni%C3%A8re-phase-de-rapatriement-volontaire-d%E2%80%99ex-combattants-de-la-lra-et-leurs-d%C3%A9pendants-vers-l>.

⁸⁸ Time News, « The Entebbe Quadripartite Agreement – a success in the repatriation of ex-LRA combatants – Congo Independent », 19 février 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://time.news/the-entebbe-quadripartite-agreement-a-success-in-the-repatriation-of-ex-lra-combatants-congo-independent>.

⁸⁹ Voir les informations publiées par le Ministère ougandais de la défense et des anciens combattants concernant le premier groupe reçu à l'aéroport d'Entebbe, 22 juillet 2023, disponible à l'adresse suivante : www.modva.go.ug/uncategorized/reintegrate-and-settle-in-your-communities-rt-hon-prime-minister-nabbanja-tells-ex-lra-combatants.

⁹⁰ Voir S/2016/694, par. 65 et 66 et S/2016/1032, par. 180 et annexe 5.6.

⁹¹ Rencontre avec une membre d'organisation non gouvernementale participant au processus, 19 avril 2024.

désarmement, de la démobilisation, de la réintégration, et de la réinstallation ou du rapatriement ainsi que du suivi de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, Jean Willybiro-Sako, avait coordonné le processus au nom du Gouvernement centrafricain⁹².

86. Entre juillet et septembre 2023, des entretiens ont été menés avec des femmes associées aux deux factions de la LRA afin d'obtenir leur consentement libre et éclairé pour être rapatriées en Ouganda avec leurs enfants et les ex-combattants⁹³. Le Groupe d'experts a appris que le processus n'avait pas été sans heurts, la LRA étant responsable de violations systématiques et généralisées des droits humains, en particulier d'enlèvements de femmes, de filles et de garçons et de violences sexuelles, notamment le viol systématique, l'esclavage sexuel, le mariage forcé et la grossesse forcée⁹⁴.

VII. Armes

A. Désarmement, démobilisation et réintégration

87. D'importantes difficultés ont été observées dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour ce qui est de l'identification, de l'enregistrement et du suivi des armes récupérées. De nombreux fonctionnaires des Nations Unies ont fait état d'un problème de contrôle et de la possibilité que ces armes tombent entre les mains de factions armées, ce qui perpétuerait les conflits en cours⁹⁵. Des cas d'ingérence ont été signalés. À Bouar, le 6 décembre 2023, des instructeurs russes ont perturbé une opération de récupération d'armes menée par la MINUSCA.

88. Une cérémonie de collecte d'armes a été organisée à Ngaïdoa, dans la commune de Doaka-Koursou à Bouar. À cette occasion, huit ex-combattants ont remis volontairement leurs armes. Au cours de la cérémonie, des instructeurs russes sont intervenus, ordonnant la détention des ex-combattants et la saisie de toutes les armes qui avaient été restituées. L'un des ex-combattants désarmés, Kpare Valentin, n'a pas été revu depuis lors^{96, 97}. Le Groupe d'experts mène l'enquête.

B. Activités liées aux drones aériens

89. Le 10 décembre 2023, entre 2 h 45 et 3 heures du matin, six vagues d'explosions ont été entendues sur le site de la base d'instructeurs russes de Kaga Bandoro (préfecture de la Nana-Grébizi). Sept personnes ont été blessées et trois instructeurs

⁹² Ibid.

⁹³ Le droit international humanitaire et le droit international des droits humains obligent les États à veiller à ce que le rapatriement soit volontaire et fondé sur le consentement éclairé des personnes concernées, compte étant tenu de leur situation personnelle et familiale. La Convention relative aux droits de l'enfant établit que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les décisions qui concernent les enfants, notamment dans les processus de rapatriement.

⁹⁴ Les violations systématiques et généralisées des droits humains perpétrées ont été minutieusement documentées pendant de nombreuses années, y compris dans le contexte du procès et de la condamnation de Dominic Ongwen par la Cour pénale internationale en février 2021. Voir <https://www.icc-cpi.int/fr/uganda/ongwen>.

⁹⁵ Entretiens avec des membres du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, mars 2024.

⁹⁶ Sources confidentielles et entretiens menés lors de la visite effectuée par le Groupe d'experts à Bouar, mars 2024.

⁹⁷ Voir annexe 11 : photographie de Kpare Valentin.

russes ont été tués. Le bruit des explosions a été entendu et les vibrations ressenties dans le camp de la MINUSCA à Kaga Bandoro.

90. L'attaque qui a visé les instructeurs russes dans la région semble avoir été perpétrée par des groupes armés en réponse à un épisode survenu trois jours plus tôt. Le 7 décembre 2023, à Kaga Bandoro, les FACA et des instructeurs russes avaient lancé une attaque contre des éléments armés de l'UPC sur le site minier de Bara (à 67 kilomètres au nord-ouest de Batangafo), au cours de laquelle 12 combattants de l'UPC auraient été tués et 30 appréhendés. On ignore ce qu'il est advenu de ces derniers. Le général Khalité, beau-père du général Al-Khatim⁹⁸, aurait également été tué dans cette attaque, qui s'est produite alors que le Gouvernement centrafricain s'employait à négocier un règlement pacifique avec Mahamat Al-Khatim du MPC.

91. Depuis la fin de 2023 et en 2024, de multiples vols de drones ont été enregistrés au-dessus de diverses positions de la MINUSCA, des FACA et des instructeurs russes. Le 17 novembre 2023, à Birao (préfecture de la Vakaga), la Mission a signalé que deux drones non identifiés avaient été observés en train de survoler l'aéroport de Birao (à 10 kilomètres au sud-ouest de la ville). La présence de drones non identifiés au-dessus de l'aéroport avait déjà été signalée le 19 octobre et le 23 octobre 2023. Il convient également de noter que le commandant de la base opérationnelle temporaire de la MINUSCA à Gordil a été informé le 14 septembre 2023 par le commandant de section des FACA dans cette ville de la présence de deux drones : le premier survolant le point de contrôle des FACA, et le second la tour de communication téléphonique de Telecel en vue de neutraliser les capacités de communication et d'empêcher qu'un soutien ou des renforts ne soient demandés en cas d'attaque.

92. Par ailleurs, depuis le début de 2024, des drones non identifiés ont été aperçus à plusieurs reprises au-dessus de la base des FACA à Ndélé. Ils ont été observés le 31 décembre 2023, les 9 et 10 janvier 2024 et le 7 février 2024, malgré l'interdiction des survols de drone imposée par le Gouvernement centrafricain le 3 février 2023 comme suite à une attaque présumée de drone à Ndélé (voir [S/2023/360](#), par. 107 à 112).

93. L'interdiction des survols de drone promulguée en février 2023 reste en vigueur et s'applique à la MINUSCA, qui doit obtenir une autorisation préalable du Ministère centrafricain de la défense pour pouvoir utiliser des drones essentiels à l'exécution de son mandat, conformément à l'accord sur le statut des forces⁹⁹.

C. Engins explosifs

94. En 2023, la MINUSCA a documenté huit attaques à l'engin explosif improvisé, ce qui témoigne d'un niveau de menace élevé dans la région¹⁰⁰. En outre, deux attaques aériennes distinctes ont été signalées, à Ndélé le 21 janvier 2023 et à Kaga Bandoro le 10 décembre 2023, ce qui illustre les difficultés associées au maintien de la stabilité. Fait notable, cinq des attaques à l'engin explosif improvisé ont visé des camps d'instructeurs russes¹⁰¹. Il convient également de souligner que la plupart des attaques enregistrées se sont produites dans la partie occidentale de la République centrafricaine, cinq d'entre elles ayant directement touché des camps d'instructeurs

⁹⁸ Réunions confidentielles tenues à Bangui, mars 2024.

⁹⁹ Voir annexe 12 : formulaires d'entrée sur le territoire de la police aéroportuaire correspondant à trois ressortissants américains expulsés de la République centrafricaine le 7 janvier 2024, le jour-même de leur arrivée.

¹⁰⁰ Entretiens confidentiels, mars 2024.

¹⁰¹ Le fait que cinq attaques aient visé spécifiquement des camps d'instructeurs russes mérite d'être signalé, car cela semble indiquer que les groupes armés diversifient leurs méthodes afin d'accroître stratégiquement les pertes infligées aux instructeurs russes par rapport aux FACA.

russes ou leurs abords¹⁰². Le 3 janvier 2023¹⁰³, à Carnot (préfecture de la Mambéré-Kadéï), un engin explosif improvisé de type grenade artisanale lancé depuis l'extérieur a explosé dans le camp des instructeurs russes sans faire de victimes. Le 10 février 2023, à Bambari (préfecture de la Ouaka), vers 2 heures du matin, un engin explosif improvisé antipersonnel à fragments de billes d'acier aurait été lancé à l'intérieur du camp des instructeurs russes et aurait explosé dans un arbre sans faire de victimes. Le 3 avril 2023, à Kabo (préfecture de l'Ouham-Fafa), vers 19 heures, une moto intentionnellement garée à l'arrière du camp des instructeurs russes aurait explosé, blessant deux membres des FACA qui se trouvaient à un point de contrôle voisin. Le 19 septembre 2023, à Beloko (préfecture de la Nana-Mambéré), vers 19 heures, une charge improvisée aurait explosé sans faire de victimes dans le poste de douane en construction¹⁰⁴.

95. Deux attaques graves à l'engin explosif improvisé se sont produites le 27 octobre 2023 et le 11 janvier 2024. Le 27 octobre, vers 9 h 30, dans un café de Baoro (préfecture de la Nana-Mambéré, à 46 kilomètres au sud-est de Bouar), un engin a explosé soudainement, blessant sept civils. Cinq d'entre eux étaient dans un état grave et ont été transportés au centre de santé de Baoro pour y recevoir des soins médicaux¹⁰⁵.

96. Le 11 janvier, une forte explosion a été signalée au Groupe d'experts. La déflagration, survenue au niveau d'un haut-parleur installé dans un kiosque de téléphonie mobile, a fait trois morts dans le village de Wantiguera, à 6 kilomètres de Bouar^{106,107}. Le Groupe d'experts s'est rendu sur place en mars, et l'explosion fait toujours l'objet d'une enquête. Les Forces de sécurité intérieure, qui s'étaient rendues sur les lieux, ont signalé la présence de trois cadavres, qu'elles ont rapidement transportés au district sanitaire de Bouar.

97. Bien que l'utilisation d'engins explosifs improvisés fasse l'objet d'une attention particulière, c'est le nombre élevé d'accidents liés aux restes explosifs de guerre enregistrés en République centrafricaine qui suscite véritablement des préoccupations. En 2023, 53 accidents ont fait 36 victimes. Au début de 2024, 14 accidents avaient fait 14 victimes¹⁰⁸. Compte tenu du nombre de victimes des restes explosifs de guerre, il importe de continuer de suivre ce problème.

98. En 2023, sept attaques à l'engin explosif improvisé ont fait 52 victimes. En 2024, une seule attaque avait été enregistrée au moment de l'établissement du présent rapport. En 2023, 13 attaques impliquant des mines antivéhicules ont fait 68 victimes. En 2024, au moment de l'établissement du présent rapport, une attaque à la mine antivéhicule avait fait huit victimes¹⁰⁹.

¹⁰² Source confidentielle, avril 2024.

¹⁰³ Ce décompte, qui a commencé au début de 2023, permet au Groupe d'experts de comprendre la fréquence des attaques, leur modus operandi et les pertes humaines qu'elles provoquent.

¹⁰⁴ Source confidentielle, mars 2024.

¹⁰⁵ Sources confidentielles, Baoro, 15 février 2023.

¹⁰⁶ Sources confidentielles, Bouar, 16 février 2023.

¹⁰⁷ Voir annexe 13 : explosion à Wantiguera.

¹⁰⁸ Sources confidentielles, mars 2024.

¹⁰⁹ Sources confidentielles, avril 2024.

VIII. Mesures de sanction

Violations de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs

Ali Kony en Ouganda

99. En juillet 2023, Ali Kony (Cfi.010), qui est visé par des sanctions, s'est rendu à Gulu, dans le nord de l'Ouganda. Selon le journal *The EastAfrican*, Kony et sa famille avaient été rapatriés depuis le Soudan du Sud avec le soutien de l'ambassade d'Ouganda à Djouba¹¹⁰.

100. En Ouganda, Ali Kony a donné plusieurs interviews à la presse. En une occasion, il a déclaré avoir déserté la LRA dans l'enclave contestée de Kafia Kingi en juillet 2021 et s'être rendu à Songo, dans l'État du Darfour méridional (Soudan)¹¹¹. Une autre fois, il a expliqué qu'il avait quitté la LRA comme suite à des désaccords avec son père, Joseph Kony, affirmant également que celui-ci avait emprisonné et torturé à plusieurs reprises Medina Akulu (mère d'Ali Kony et troisième épouse de Joseph Kony) car, d'après Ali Kony, sa mère avait voulu s'enfuir¹¹². Lorsqu'Ali Kony est arrivé en Ouganda en juillet 2023, il était accompagné de sa mère, de sa femme et de ses trois enfants.

101. Le 25 août 2023, Ali Kony et sa famille ont été reçus à Entebbe par le Président ougandais, Yoweri Museveni¹¹³.

102. Le Groupe d'experts n'a connaissance d'aucune demande de dérogation à l'interdiction de voyager présentée au nom d'Ali Kony, qui est visé par des sanctions. Ses déplacements au Soudan et au Soudan du Sud constituent donc une violation de l'interdiction de voyager dont il fait l'objet¹¹⁴. Le Groupe d'experts ne connaît pas le lieu de naissance d'Ali Kony mais, si celui-ci est né dans le nord de l'Ouganda, il dispose d'un droit de retour, de sorte que son entrée sur le territoire ougandais ne constituerait pas une violation de l'interdiction de voyager.

IX. Recommandations

103. Le Groupe d'experts fait les recommandations suivantes :

À toutes les parties prenantes :

a) Encourager un renforcement de la coopération régionale à l'appui de la revitalisation du processus de paix en République centrafricaine (Accord politique pour la paix et la réconciliation et feuille de route de Luanda) afin de remédier aux problèmes de sécurité ;

¹¹⁰ *The EastAfrican*, « Kony family appeals to Museveni to fulfil pledge », 5 décembre 2023, disponible à l'adresse suivante : www.theeastafrican.co.ke/tea/news/east-africa/kony-family-appeals-to-museveni-to-fulfil-pledge-4454888.

¹¹¹ Uganda Radio Network, « Kony's son explains why he parted ways with his father », 4 septembre 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://ugandaradionetwork.com/s/konys-son-explains-why-he-parted-way-with-father>.

¹¹² *The Independent*, « Why LRA leader, son parted ways », 31 août 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://www.independent.co.ug/why-lra-leader-son-parted-ways>.

¹¹³ Palais d'État ougandais, « President Museveni meets Joseph Kony family, pledges support », 25 août 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://statehouse.go.ug/president-museveni-meets-joseph-kony-family-pledges-support>.

¹¹⁴ Voir annexe 14 : Ali Kony en Ouganda.

b) Encourager une surveillance accrue de la part de la MINUSCA dans les préfectures de la Vakaga et du Haut-Mbomou afin de protéger les civils et les personnes réfugiées et de préserver la gouvernance locale ;

c) Améliorer la coordination entre les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et renforcer la coordination et la transparence afin de bâtir une paix durable et d'éviter que plusieurs programmes ne soient menés en parallèle ;

Au Gouvernement centrafricain :

d) Enquêter sur les violations du droit humanitaire et des droits humains commises par les groupes armés UPC et AAKG dans la préfecture du Haut-Mbomou, notamment celles perpétrées par le chef de l'UPC, Ahmad Petit, sous le commandement d'Ali Darassa, qui est visé par des sanctions, et veiller à ce que les auteurs de ces violations répondent de leurs actes ;

e) Encourager les FACA à assurer la sauvegarde, le contrôle systématique, la gestion efficace et la traçabilité complète des armes, des munitions et des équipements militaires récupérés à la suite d'opérations militaires et à faire respecter strictement le devoir de responsabilité à cet égard ;

f) Encourager les autorités centrafricaines à lutter contre la recrudescence du trafic d'armes en provenance des pays voisins, compte tenu notamment de la situation de conflit qui prévaut actuellement au Soudan, ainsi que contre l'infiltration de combattants étrangers en République centrafricaine, qui fait peser une importante menace à long terme sur la région ;

À tous les États Membres :

g) Encourager le respect du régime de sanctions du Conseil de sécurité concernant la République centrafricaine, notamment l'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs, en empêchant les personnes visées par de telles sanctions d'entrer sur leur territoire ou d'y transiter.

Annex 1**Three CPC press releases**

Two communiqués signed by Ali Darassa (Cfi.015), founder and leader of UPC and Chief of Staff of the CPC, one dated 24 March and a second dated 14 April 2024.

In the first communiqué Darassa declares that he disassociates himself from the exiled CPC leaders in Ndjamena (accusing some of them of being egotistical and more concerned with the non-payment of their funds under the Luanda road map than the general situation facing the nation).

In the second communiqué dated 14 April, Darassa notes the recent rise in violent and intercommunal and religious conflict, and the challenges of humanitarian access. The communiqué notes among other things, exactions by the Azande Ani Kpi Gbe against muslim civilians in Obo.

The CPC later communicated that Darassa had been misled as to the exact content of the communique signed by Darassa on 24 March . Darassa's 14 April statement denounces what he calls the abuses of the CAR government and its allies, including ethnic and religious divisions and targeting, along the same line as François Bozizé's (Cfi.001) communique from 4th April 2024.

The timing of Bozizé's communique, coming on the 4 of April, following Darassa's 24 March communiqué, indicates an attempt to re-affirm the unity of the CPC and standing together against the actions of the CAR government.

**COALITION DES PATRIOTES
POUR LE CHANGEMENT**

COORDINATION GENERALE

COORDINATION MILITAIRE

ETAT MAJOR GENERAL

N°025/ CPC /CG /CM/EMG/PM.024



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

Communiqué de Presse

La Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) par la voix de son Chef d'Etat-major, le Général d'Armée **Ali Darassa Mahamat** vient par le biais de ce communiqué informé l'opinion nationale et internationale ce qui suit. Face aux déclarations concernant le non versement des fonds alloués à certains leaders de la Coalition des patriotes pour le Changement exilés, installés au Tchad et bénéficiant de la couverture de l'Angola au nom des accords de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) dans le cadre de la feuille de route de Luanda signé en septembre 2021. Le Chef d'Etat-major de la CPC en la personne du Général d'armée Ali Darassa Mahamat présent sur le sol Centrafricain se désengage des leaders de la CPC en exils : qui au lieu de se concentrer sur la situation alarmante que traverse les filles et fils de la nation, continue de faire passer leur intérêt égoïste sur l'intérêt général.

Pour cela le Chef d'état-major de la CPC demande à tous les fils et filles soucieux de voir et de vivre le changement dans notre très chère patrie de se joindre à ces actions pour l'assaut final destiné à rétablir l'ordre constitutionnel, la justice sociale et le développement de notre pays. Aussi il tient à remercier la population pour son soutien morale indéfectible et l'exhorte au calme. Quelqu'un disait je cite, « celui qui veut servir ne gaspillera pas une seule seconde pour son confort personnel ».

Fait à Batangafo, le 24 mars 2024

**Le Coordonnateur-militaire Chef
d'Etat-major Général de la CPC**


Général
ALI DARASSA MARAMAT
Général d'Armée ALI Darassa Mahamat

COALITION DES PATRIOTES

POUR LE CHANGEMENT

COORDINATION GENERALE

COORDINATION MILITAIRE
ETAT MAJOR GENERAL

N° 029/ CPC /CG /CM/SP.024



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

La coalition des patriotes pour le changement CPC, par la voie de son Chef d'Etat Major, le général d'armée Ali Darassa Mahamat viens par le présent communiqué édifier, clarifier et rassurer l'opinion nationale et internationale sur la crise politico-militaire centrafricaine.

En effet, depuis plusieurs mois la coordination militaire a le regret de constater la montée en puissance des violences armées, des conflits intercommunautaires agriculteurs -éleveurs et plusieurs autres formes de violences qui entrave la libre circulation des personnes et des biens et qui fragilise la cohésion sociale et le vivre ensemble des communautés sur tout l'étendue du territoire Centrafricain.

Nous constatons les manœuvres dangereuses et de plus en plus généralisées de sabordement des efforts de réconciliation et de cohésion menés par la CPC au sein des communautés chrétienne, musulmane et dans notre pays. Nous constatons aussi la restriction des mouvements des ONG nationales et internationales sur tout l'étendue du territoire dû à l'insécurité grandissante.

Par ailleurs, le coordonnateur militaire chef d'état major de la CPC, attire l'attention du gouvernement centrafricain et de la communauté internationale sur les exactions barbares commises ces derniers mois contre les populations civiles musulmanes a Obo par la milice tribale Azandé Ani Kpi Gbé ,les massacres d'une dizaines de personnes a Bohong par un groupe de milicien armés non identifié, et les massacres dans les chantiers minier aux alentours de Kouki par les mercenaires russes de Wagner.

La coordination militaire dénonce et condamne avec la plus grande fermeté ces actes ignobles et barbares.

Le coordinateur militaire et chef d'état major général de la CPC demande au gouvernement centrafricain, à la communauté internationale et à la Minusca de prendre leurs responsabilités face à ces actes horribles qui peuvent compromettre sérieusement le retour définitif de la paix en République centrafricaine.

En outre, concernant les conflits agriculteurs -éleveurs, le coordonnateur militaire chef d'état major de la CPC le général d'armée Ali Darassa Mahamat exhorte les deux parties à œuvrer pour la cohésion sociale et de privilégier le dialogue tout en respectant les règles relatives à la transhumance, mais aussi de régler à l'amiable les différends auprès des autorités locales et traditionnelles pour préserver le vivre ensemble et la cohésion sociale entre les communautés locales.

Le Coordonnateur Militaire, Chef d'Etat major de la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC), le General d'Armée Ali Darassa Mahamat, tiens à informer l'opinion nationale et internationale que désormais toutes les zones occupé par la Coalition des patriotes pour le Changement (CPC) sont accessibles en toute sécurité à tous les Centrafricains (Éleveurs, Agriculteurs, commerçants) et à toutes les organisations humanitaires internationales et nationales (ONG), et la Minusca.

Par conséquent, Il est demandé impérativement à tous les officiers généraux, supérieurs, et sous-officiers en charge de la sécurité dans ces zones de faciliter la libre circulation et respecter la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et la charte africaine des droits et des peuples, adoptées le 27 juin 1981 à Nairobi, qui sont d'ailleurs le socle juridique de notre combat.

Dans la condition des opérations et en toute circonstance, observant stricte du droit international humanitaire, qui règlemente de conflits armées, internationaux ou internes et dont je rappelle ici les principes impératifs absolu dans toutes les unités et pour tous les combattants de la coalition CPC :

➤ Le Principe d'humanité.

Le Principe de la non-distinction,

Le Principe de précaution,

➤ Le Principe de proportionnalité,

➤ Le Principe d'interdiction des maux superflus et des souffrances inutiles.

Le Coordonnateur militaire Chef d'état major de la coalition CPC, le général d'armée Ali Darassa Mahamat, demande a toute la population centrafricaine et aux organisations humanitaires internationales et nationales de vaquer librement a leurs occupations et aux ONG de continuer à venir en aide aux personnes vulnérables dans la zone sous contrôle de la CPC. Mais surtout de ne pas céder a la panique, puisque les vaillants soldats s'engagent a garantir leurs sécurité.

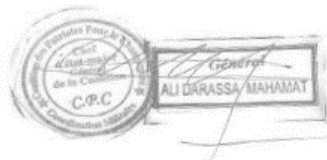
La Coordination militaire de la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) saisit l'occasion de demander aux compatriotes des communautés musulmane et chrétienne de garder leur calme face à ces manœuvres de division, et les rassure qu'il n'y aura plus de guerre ethnique en Centrafrique. La CPC reste et demeure la garante de la désormais unité nationale et de la cohésion sociale du peuple centrafricain.

Le coordonnateur militaire chef d'état major de la CPC, le général d'armée Ali Darassa Mahamat soucieux des souffrances de la population centrafricaine, de l'unité nationale, de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale, reste ouvert à toute solution pouvant ramener définitivement la Paix et la sécurité en République Centrafricaine.

Vive la CPC pour que vive l'unité nationale

Fait à Bangassou 14/04/2024

Le Coordonnateur militaire Chef d'état major de la CPC



Le général d'armée Ali Darassa Mahamat

COALITION DES PATRIOTES
POUR LE CHANGEMENT

COORDINATION GENERALE



REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

N°001/24/CPC/CG/CM/PM

**COMMUNIQUE DE PRESSE
du Coordonnateur général**

La Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) a pris la mesure, avec consternation, des manœuvres dangereuses et de plus en plus généralisées de sabordement des efforts de réconciliation et de cohésion menés par la CPC au sein des communautés chrétienne, musulmane et peule dans notre pays depuis les **Accords de Kamba-Kota** de décembre 2020.

Elle tient à porter à l'attention de la communauté centrafricaine et internationale les faits, résultats des manœuvres du pouvoir **MCU** et de ces alliés russes, pour déchirer le fragile tissu du vivre ensemble entre les communautés centrafricaines et saper la recherche de la paix.

Il y a quelque jours nous avons appris le déploiement des mercenaires de **Wagner** à Obo et l'appuis qu'ils ont amené au groupe tribal rebelle des « **Azandé Ani Pki Gbè** ». Au lieu de servir de force d'interposition, de conciliation et de sécurité de l'ensemble des communautés habitant la région, les alliés du pouvoir de **TOUADERA** sont allés avec l'intention d'encourager, d'armer et de former ce groupe rebelle pour la poursuite de combat contre les populations musulmanes. Ce qui pourrait embraser la région toute entière dans les prochain jours.

Cette démarche est dans la droite ligne de la mission affectée aux milices **Wagners** et aux **Wagners noirs** du ministre de l'élevage **Hassan BOUBA**; celle de simuler les combattants de la CPC et de provoquer des attaques dans certaines zones contre des éleveurs peuls ou contre des paysans agriculteurs non musulman.

Déjà le **1 Aout 2023 à Ndelé**, dans le village **Diki**, des populations civiles et le chef du village furent exécutés. Et à l'époque, le gouvernement s'était précipité pour pointer du doigt la CPC afin de brouiller la compréhension de la réalité.

Tout récemment, le samedi **30 mars 2024 à Pougol**, dans la Préfecture de **Paoua**, des individus armés « non identifiés » ont attaqué un campement peul, tuant 2 éleveurs et blessant 1 autre.

Le **02 avril 2024**, nous apprenons encore que des hommes armés « non identifiés » ont attaqué un campement d'éleveurs dans les environs de **Bohong** faisant 3 éleveurs tués dont un enfant blessés, 2 homme et 1 femme, plusieurs bétails emportés et un cheval tué .

L'objectif recherché par ces Wagners noirs et les milices à la solde du pouvoir est de susciter des représailles de la par des éleveurs afin de déclencher un conflit interethnique éleveurs peuls musulmans et paysans non musulman.

Ces attaques deviennent si récurrentes, qu'il ne nous est pas permis de laisser continuer cette manœuvre utilisée par le pouvoir de TOUADERA, décidé à conserver le pouvoir par tous les moyens, mais Incapable de réconcilier les fils et filles du pays. TOUADERA et ses alliés préfèrent créer le chaos pour fragiliser l'unité créée par et autour de la CPC dans sa lutte de libération du peuple centrafricain.

La Coordination générale de la CPC dénonce la politique de terre brûlée que veut imposer TOUADERA et ses alliés Wagners dans le pays. C'est le sort que les mercenaires Wagners et leurs supplétifs les FACA ont réservé aux artisans miniers, commerçants et leurs familles aux environs de Kouki.

En effet, **le 9 mars**, avec une violence inimaginable les mercenaires de Wagner et leurs supplétifs les FACA ont massacré dans les sites miniers de **Kotabara** et **Zaranga** plus d'une soixantaine de civils, hommes, femmes et enfants sans discernement. Juste pour leur assurer l'exclusivité des sites miniers de la zone, comme ils le font sur tout le territoire.

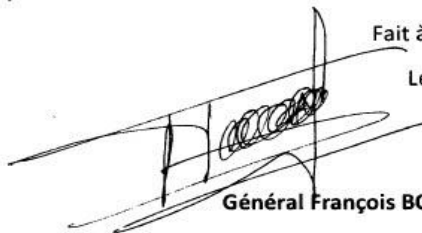
La CPC prend la Communauté nationale et internationale à témoin pour toutes les conséquences qui pourraient découler des agissements des alliés du pouvoir MCU.

La Coordination générale de la Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC) saisit l'occasion de demander aux compatriotes des communautés musulmane, chrétienne et peule de garder leur calme face à ces manœuvres de division, et les rassure qu'il n'y aura plus de guerre ethnique en Centrafrique. La CPC reste et demeure la garante de la désormais unité nationale et de la cohésion sociale du peuple centrafricain.

Vive la CPC pour que vive l'unité nationale.

Fait à Bissau, le 4 Avril 2024

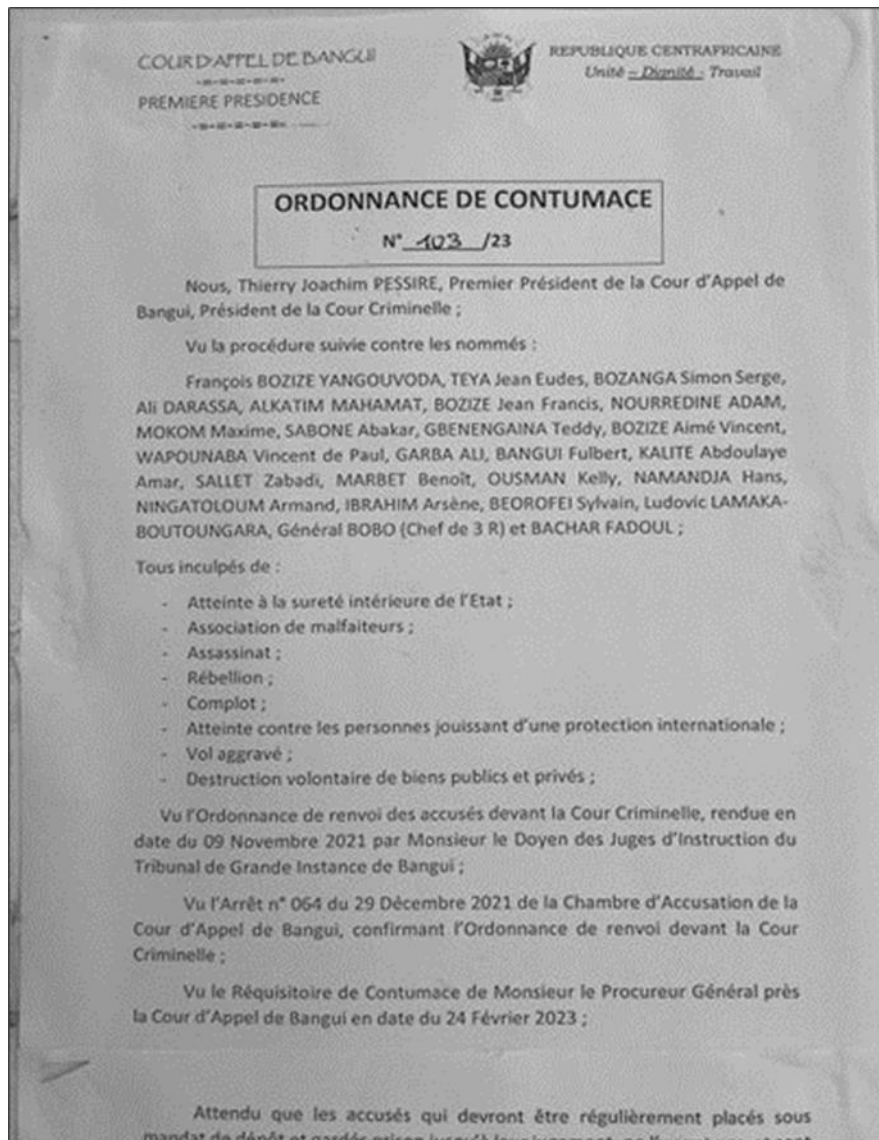
Le Coordinateur général



Général François BOZIZÉ YANGOUVONDA

Annex 2

Court documents for CPC members sentenced in absentia



Cour d'Appel de Bangui, confirmant l'ordonnance de l'arrêt de la Cour Criminelle ;

Vu le Réquisitoire de Contumace de Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Bangui en date du 24 Février 2023 ;

Attendu que les accusés qui devront être régulièrement placés sous mandat de dépôt et gardés prison jusqu'à leur jugement, ne l'y sont pas, et sont considérés en état d'évasion ;

Qu'ils sont tenus de se présenter dans un nouveau délai de dix (10) jours, faute de quoi, ils seront déclarés rebelles à la Loi et suspendus en conséquence de l'exercice de leurs droits de citoyen ; que cette position justifie à leur encontre les dispositions de la Loi en matière de contumace ;

PAR CES MOTIFS :

Ordonnons la procédure de contumace pour l'examen de l'affaire suivie contre les accusés :

François BOZIZE YANGOUVODA, TEYA Jean Eudes, BOZANGA Simon Serge, Ali DARASSA, ALKATIM MAHAMAT, BOZIZE Jean Francis, NOURREDINE ADAM, MOKOM Maxime, SABONE Abakar, GBENENGAINA Teddy, BOZIZE Aimé Vincent, WAPOUNABA Vincent de Paul, GARBA ALI, BANGUI Fulbert, KALITE Abdoulaye Amar, SALLET Zabadi, MARBET Benoît, OUSMAN Kelly, NAMANDJA Hans, NINGATOLOUM Armand, IBRAHIM Arsène, BEOROFEI Sylvain, Ludovic LAMAKA-BOUTOUNGARA, Général BOBO (Chef de 3 R) et BACHAR FADOU ;

- 1) Disons en conséquence que les accusés disposent d'un délai de dix (10) jours pour se présenter sous peine :
 - D'être déclarés rebelles à la Loi ;
 - D'être suspendu de l'exercice de leurs droits de citoyen ;
 - De voir leurs biens séquestrés pendant la contumace, et toute action en justice leur sera interdite pendant le même temps ;
- 2) Ordonnons à toute personne d'indiquer le lieu où se trouve les accusés ;
- 3) Ordonnons que la présente ordonnance, dans un délai de huit (8) jours, sera insérée dans l'un des journaux de la place de Bangui, et affichée à la porte de domicile des accusés, à celle de la Mairie de leur Commune et celle de l'auditoire de la Cour Criminelle.

Fait à Bangui, le 11 SEPT 2023

LE PREMIER PRESIDENT,



Thierry Joachim PESSIRE

Annex 3**Payments received by and owed to CPC leaders exiled in N'Djamena**

Confidential source. Extract of a document submitted to the government of Chad by the CPC exiled as part of their claim for the per diem due to them.

The sums for François Bozizé and Igor Lamaka received were not disclosed by the drafters of the document.

Noms et prénoms	Montants Affectés	Montants Perçus	Soldes
Gai François Bozizé Yangouvonda	800 000 000 Frs CFA		
Gai Ahmat Mahamat	500 000 000 Frs CFA	213 000 000 Frs CFA	287 300 000 Frs CFA
Gai Abdoul Kader Oumar	500 000 000 Frs CFA	163 000 000 Frs CFA	337 000 000 Frs CFA
Ministre Abakar Sabone	220 000 000 Frs CFA	95 000 000 Frs CFA	125 000 000 Frs CFA
Coordonnateur Mahamat Ousmane	278 000 000 Frs CFA	63 000 000 Frs CFA	215 000 000 Frs CFA
Ministre Bernard Bonda	110 000 000 Frs CFA	57 000 000 Frs CFA	53 000 000 Frs CFA
Ministre Maxime Mokom	270 000 000 Frs CFA		

NB : Les montants respectifs sont révélés par la libération des 1/100 donnés à chaque leader dès la conclusion de l'accord de retrait du territoire centrafricain par les leaders.

Annex 4

Photo of the badge of two of the three RSF elements arrested in Am Dafok, CAR on 29 December 2023



Annex 5

Habib Hareka recruitment from Libya

Photographs showing combatants recruited by Habib Harika, video taken in KOFRA Libya, combatants in the photos were reportedly heading to El Fasher, North Darfur. Source: Video shared by RSF on Social Media.



Annex 6

CPC attack, Moyenne Sido, 2 November 2023. Source: Video shared by UPC in social media













Annex 7

Arms and ammunition in Om Djarass, Chad. Source: Sudan PM communique n 058 on 28 March 2024



Annex 8

Screenshot of CPC/FPRC elements, from a 6 March video 2024

The screenshot shows Aboubakar Sidiki, spokesperson of the FPRC, Haddo Adam Bachar, and Mahamat Salleh in a video concerning CPC/FPRC attacks on Sikikede, 7 March 2024.


Immediately to the left of Sidiki is Haddo Adam Bachar, currently an emissary to Nourredine Adam and former lieutenant to Abdoulaye Hissene; Haddo recruited combatants from Sudan for the Sikikede attack on 7 March. To the left of Haddo is Mahamat Salleh.



Annex 9

FACA communiqué on the killing of PRNC's Mohamed Ali AKA B13

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail



MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMEE

ETAT MAJOR DES ARMEES

CABINET *ZH*

N° 032 /MDNRA/EMA/CAB

COMMUNIQUE

(Large diffusion)

Le Général de Corps d'Armée, Chef d'Etat-Major des Armées communique:

Le groupe armé Parti pour le Rassemblement de la Nation Centrafricaine (PRNC) commandé par **Mohamed Ali alias B13**, n'a cessé de semer la terreur et la désolation dans les préfectures de la Haute Kotto et de la Vakaga.


Le peuple centrafricain garde encore le triste souvenir de la prise d'otage, le 11 novembre 2022, de trois (3) ingénieurs de l'UNOPS, un organe des Nations Unies et d'un (1) fonctionnaire du Ministère des Travaux Publics qui étaient en mission d'inspection des travaux de réhabilitation des pistes rurales dans la Vakaga, précisément dans la localité de Ndiffa entre Gordil et Tiringoulou. Il a fallu quatre mois de négociations pour que les otages soient libérés par leurs ravisseurs.

Persistant dans son plan criminel de déstabilisation du pays, le groupe armé dirigé par **Mohamed Ali alias B13**, membre de la nébuleuse Coalition des Patriotes pour le Changement (CPC), a attaqué, le 31 janvier 2024, le poste avancé des FACA à Mamoun, localité située à 5 Km de la ville de Gordil. L'issue a été cette fois-ci fatale pour Mohamed Ali alias B13 qui est décédé des suites de ses blessures, après une réponse robuste des éléments des FACA en poste.

Le Général de Corps d'Armée, Chef d'Etat-Major des Armées, demande à tous les chefs des groupes armés encore en vie ainsi qu'à tous leurs éléments de déposer sans délai et condition les armes. Autrement, ils subiront les sorts de B13 et de tous les autres chefs rebelles qui ont tenté de braver l'Armée Nationale.

Fait à Bangui, le 10 2 FEV 2024

Le Général de Corps d'Armée,
Chef d'Etat-Major des Armées



Zéphirin MAMADOU

ETAT MAJOR DES ARMEES, CAMP DE ROUX, BP : 384 BANGUI, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
TELEPHONE : +236 75 39 30 65 / +236 72 10 72 71. E-mail : cabinet.emadca@yahoo.com

Annex 10

Incident of kidnapping and torture by Ahmad Petit, UPC

The Panel collected additional testimonies regarding an incident of a kidnapping of the sister of the Mayor of Bambouti, reported in the Panel's final report 2023 (S/2023/360, Annex 10).

These additional testimonies document the responsibility for human rights violations, including kidnapping and committing acts that amount to torture and other cruel, inhuman, or degrading treatment and punishment, by UPC leader **Ahmad Petit**, and the four following armed group members under his command: **Bobiri (deputy of Ahmad Petit), Aliko, Abacar, and Morgan**. The Panel believes Ahmad Petit is under the direct command of **Ali Darasa (Cfi.015)**.

On 26 January 2023, at around 21h, a group of UPC elements led personally by Ahmad Petit (AP), forced their way into the house of NN (48-year-old woman) house near the main road in Bambouti where she was sleeping with her niece and 9 children.

AP dragged NN along the floor and shouted to know "where the money was" (see note on money below). He began whipping NN with branches till she bled. AP threatened to kill NN and took her on foot to the nearby Gendarmerie compound that the UPC used as their base. There, AP continued beating NN. Four other men were called and continued beating her. This went on till about 2 am. AP then ordered his men to unchain NN. One of her shoulders had been knocked out of joint. The UPC elements chained one of NN's feet to a tree in the courtyard of the base. There she remained for 8 days. She did not get any water to wash, and she urinated and defecated there. It was cold at night, and she did not have a blanket.

By the morning of 27 January, the word had spread in Bambouti that NN was being held at the UPC base. Family and other community members approached the base to try and help and brought food and water for NN. They were chased away. NN did not eat for 8 days. UPC elements would sit around the base, right next to where NN was chained. Occasionally they gave her some tea.

Around 1 February, AP travelled to Mboki, and left his deputy, "Bobiri", in charge. The other UPC elements present were "Aliko" (with rasta dreadlocks), "Abacar" and "Morgan". Before leaving, AP instructed his elements that they were permitted to release NN for a ransom of 2 million CFA (≈3.250 USD). NN's family managed to raise 800,000 CFA (≈1,300 USD), and she was released on 4 February.

Background on the money

These violations by the UPC seemed to have been triggered by a piece of information given to Ahmad Petit on or around 26 January 2023, by a male NGO staff based in Obo while the latter was on a short work mission in Bambouti. The NGO staff had allegedly approached Ahmad Petit at the UPC base in Bambouti and told him that NN had transferred a sum of 5,800 USD to members of the Azande community in South Sudan to recruit South Sudanese forces to attack the UPC base in Bambouti. The Panel was not able to verify this. The NGO staff is no longer works in Obo.

This NGO staff member and NN had lived together in Obo for about one year (they were not legally married and had no children together). After the NGO staff had physically abused her, and a while before this kidnapping incident, NN had broken off their relationship and moved to Bambouti. The Panel heard from several sources that the NGO staff had been offended and upset when NN had ended their relationship.

The Panel further heard that at the end of January NN's sister (the Mayor of Bambouti) had indeed sent US\$ 5, from Obo to NN via the driver of an NGO. The money was allegedly accompanied by a note saying it should be delivered to a South Sudanese female trader called "Mahadi", who in turn received it on 24 January 2023. "Mahdi" had sent a sum of CFA with a courier to Bangui to be exchanged into US dollars and brought back to her in Bambouti. The Panel heard that due to the lack of banks and the difficulty in safe transportation, it is quite common for traders and others to engage intermediaries carry larger sums of cash between towns (including taking cash to Bangui to have it exchanged into US dollars and brought back to the owner.) *Compiled from interviews conducted in Obo, March 2024.*

Annex 11

Photo of Kpare Valentin (raised hand) during DDR process before he disappeared. Source: DDR Minusca





Annex 12

Airport police forms of three Americans nationals deported from CAR on 7 January 2024

In early 2024, two American companies, Precision Integrated Programm and TEKEVER, were contracted by MINUSCA to conduct orbital drone flights following the termination of the contract with the Israeli company ADS. The orbital drone flight system is utilized for 'Over The Hill' reconnaissance missions, low-intensity conflicts, urban warfare operations, and any close-range ISTAR (Intelligence, Surveillance, Target Acquisition, and Reconnaissance) missions.

Six drones belonging to the same company were confiscated at Mpoko airport by the Central African authorities in the same period, and seven drone operators from the same company expelled and banned from entering the Central African Republic. However, following the prohibition of drone flights and the confiscation of drones from the American company, along with the expulsion of seven drone operators from the same company, a significant portion of MINUSCA's capacity to monitor and gather necessary ground information remains severely limited.

 AEROPORT INTERNATIONAL BANGUI M'POKO 

FICHE POLICE

Date *07/1/24* Vol n° *AF*
Date/ Flight n°
Nom *BURRIS*
Surname
Prénoms *Justin Arin*
Given Name
Date et Lieu de Naissance *26/NOV/1987*
Date and place of birth
Nationalité *Amer Canne*
Nationality
Allant à/Venant de *CISA*
Airport of embarkation/disembarkation
Profession *Affairiste*
occupation
Adresse en RCA.....
Address in CAR
Numéro du Passeport *574209598*
Passport number
Date et Lieu de délivrance *15/07/2021*
Date and Place of Issue
Motif du Voyage *Retour*
Purpose of travelling
Durée du Séjour.....
How long the stay

Réservé à l'Administration / For official use only	
Visa N°.....	Durée.....
Délivré à	le.....
Par.....	
Quitus.....	

Signature
P.O. NIGÉ

AEROPORT INTERNATIONAL BANGUI M'POKO
FICHE POLICE

Date 07.04.24 Vol n° AF
Date/ Flight n°
Nom Broue
Surname
Prénoms JOHN
Given Name
Date et Lieu de Naissance 24.10.77
Date and place of birth
Nationalité Americaine
Nationality
Allant à/Venant de Paris
Airport of embarkation/disembarkation
Profession UN
Occupation
Adresse en RCA.....
Address in CAR
Numéro du Passeport 655064295
Passport number
Date et Lieu de délivrance 18.11.20
Date and Place of Issue
Motif du Voyage.....
Purpose of travelling
Durée du Séjour.....
How long the stay

Réservé à l'Administration / For official use only
Visa N°..... Durée.....
Délivré à..... le.....
Par.....
Quitus.....

Signature

AEROPORT INT...



AEROPORT INTERNATIONAL BANGUI M'POKO

FICHE POLICE



Date 07/10/2017 Vol n° AF
 Date/ Flight n°
 Nom HINES JR
 Surname
 Prénoms Joseph Kouoth
 Given Name
 Date et Lieu de Naissance 12/oct/1987
 Date and place of birth
 Nationalité Americaine
 Nationality
 Allant à/Venant de USA
 Airport of embarkation/disembarkation
 Profession Affairiste
 occupation
 Adresse en RCA 5
 Address in CAR
 Numéro du Passeport 56346608
 Passeport number
 Date et Lieu de délivrance 28/08/2017
 Date and Place of Issue
 Motif du Voyage Retour
 Purpose of travelling
 Durée du Séjour /
 How long the stay

Réservé à l'Administration / For official use only
 Visa N° Durée.....
 Délivré à le.....
 Par.....
 Quibus.....

Signature

P.O. XIC

Annex 13

Ali Kony (CFI-010) in Uganda

Sanctioned individual Ali Kony (Cfi010) is a son of sanctioned individual Joseh Kony (Cfi.009), and the brother of sanctioned individual Salim Kony (Cfi.011).

Uganda

In July 2023 Ali Kony (Cfi010) travelled to Uganda with the intention of resettling there. In the months that followed, Ali Kony, gave interviews to the press and was also received by Ugandan President Yoweri Museveni.



From left: Ugandan President Yoweri Museveni (in a white shirt and dark trousers) and next to him, Ali Kony (in khaki shirt and khaki trousers) with other members of the delegation family members with at State House, Entebbe, Uganda, 25 August 2023 (Ugandan government website: <https://statehouse.go.ug/president-museveni-meets-joseph-kony-family-pledges-support/>)

Sudan

In an interview with Ugandan Radio Network on 31 August 2023, published on 4 September 2023, Ali Kony says that he left Kafia Kingi and crossed into Sudan on 6 July 2021, and arrived in the village of Songo, South Darfur, Sudan. In subtitles of the video interview is spelled “Shungu” and which in the Panel’s view refers to Songo, just north of Kafia Kingi.



Screenshot of a video interview of Ali Kony by Ugandan Radio Network, 4 September 2023: <https://ugandaradionetwork.com/s/konys-son-explains-why-he-parted-way-with-father/>

The Panel has reported earlier on LRA presence and activities in Kafia Kingi and Songo, see: S/2016/1032, para 183-184.

South Sudan

According to the weekly newspaper, the East African, Ali Kony and his family had been repatriated from South Sudan with support from the Ugandan Embassy in Juba.

The EastAfrican	NEWS	BUSINESS	OPINION	SCIENCE & HEALTH	MAGAZINE	SPORTS	REST OF AFRICA
<p>Read: Memories of LRA war haunt survivors as they struggle for their identity, livelihood</p> <p>“I cannot name them, but the president knows the people he is working with. Following our discussion with him at the state house, there was a path created for us to reach him easily but right now that path has been blocked and interfered with,” Ali said.</p> <p>State house speaks</p> <p>When contacted, the Deputy Senior Presidential Press Secretary Faruk Kirunda on Monday said he was unaware of any other planned meeting between Kony’s family and Museveni.</p> <p>“I cannot comment over the family’s claims, because I do not have any details about a planned meeting,” Kirunda said in a telephone interview.</p> <p>Kony’s family arrived in Uganda on July 1 after being repatriated from South Sudan with support from the Ugandan Embassy.</p>							

Screenshot from online The East African 5 December 2023: <https://www.theeastafrikan.co.ke/tea/news/east-africa/kony-family-appeals-to-museveni-to-fulfil-pledge-4454888>).